

Décembre 2025

Bonjour,

Veuillez trouver ci-dessous la nouvelle sélection du blog de veille du Centre d'études et de prospective du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire (<https://www.veillecep.fr/>).

La veille éditoriale du CEP est une activité de sélection d'informations extérieures au ministère, réalisée à partir de nombreuses sources de différentes natures (médias, institutions nationales et internationales, think tanks, foundations, instituts de recherche, etc.). Il ne s'agit pas de productions du ministère et les informations sélectionnées ne présentent pas la position officielle de celui-ci.

Karine Belna (cheffe du bureau de la veille), **Diane Bigot** (chargée de mission veille éditoriale)
Centre d'études et de prospective

SOMMAIRE

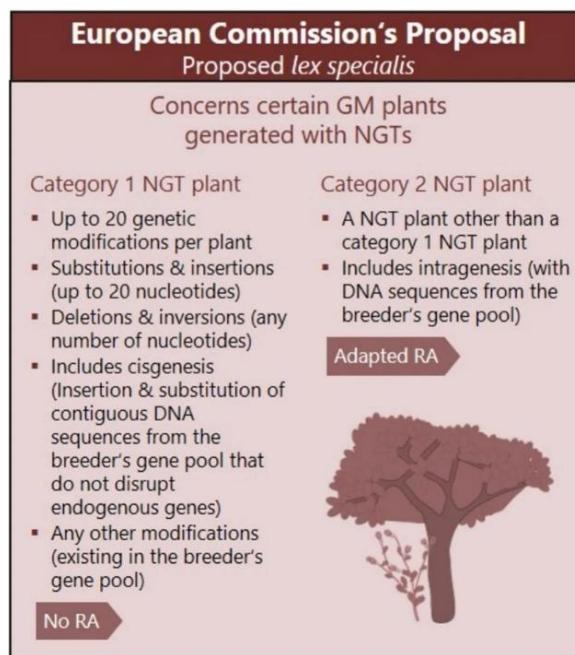
FOCUS : NOUVELLES TECHNIQUES GÉNOMIQUES	2
POLITIQUE AGRICOLE	3
IMPACTS DES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES	10
ÉLEVAGE	13
SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION	16
PORTRAIT	18
BRÈVES	20
ÉVÈNEMENTS	31

FOCUS : PROJET DE RÉGLEMENTATION EUROPÉENNE SUR LES NOUVELLES TECHNIQUES GÉNOMIQUES

Les nouvelles techniques génomiques (NTG) regroupent un ensemble de méthodes apparues après 2001 – année d'adoption de la [directive](#) sur les OGM – et capables de modifier précisément le génome végétal. À la différence des plantes OGM obtenues par transgénèse (introduction d'un gène étranger à l'espèce), les NTG permettent d'opérer des modifications pré-déterminées et ciblées sur des fractions du matériel génétique. [Un article récent](#) paru dans la revue *Discover Plant* retrace l'histoire d'une de ces techniques, les « ciseaux moléculaires » CRISPR-Cas9, depuis sa découverte fortuite jusqu'à ses multiples applications aujourd'hui : résistance aux maladies, tolérance aux stress abiotiques, augmentation de rendement, teneur nutritionnelle accrue, etc. Dans son dernier [rapport](#), le Centre commun de recherche de la Commission européenne (JRC) considère d'ailleurs CRISPR-Cas9 comme l'une des innovations technologiques les plus prometteuses, pour réduire le recours aux pesticides de synthèse dans la lutte contre les ravageurs.

À l'instar d'un nombre croissant de pays (États-Unis, Chine, Japon, etc.), la Commission européenne a proposé, en juillet 2023, [une réglementation](#) définissant une catégorie de plantes, modifiées par les NTG, qui seraient considérées comme « équivalentes » aux plantes conventionnelles (figure). Exemptées de la réglementation sur les OGM, ces plantes seraient commercialisables sans obligation d'évaluation des risques, sans exigence de traçabilité ni d'étiquetage spécifique. Pour entériner son entrée en vigueur, les États membres et le Parlement doivent désormais approuver l'accord négocié le 4 décembre 2025, notamment sur la question de la brevetabilité de ces NTG (voir un précédent [billet](#)). Par ailleurs, les critères retenus pour définir l'« équivalence » de ces plantes (fondés sur le type, le nombre et la longueur des modifications opérées), avaient fait l'objet de plusieurs réserves scientifiques, notamment de la part de l'[Anses](#) en décembre 2023.

Deux catégories de plantes issues des nouvelles techniques génomiques (NTG),
selon la proposition de la Commission européenne



Source : Environmental Sciences Europe

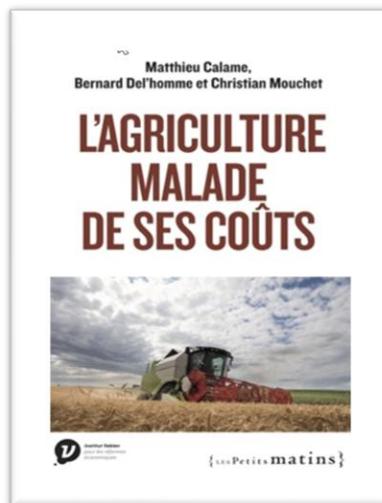
Lecture : les plantes issues des NTG répondant aux critères de la catégorie 1 bénéficieraient d'une autorisation de mise sur le marché automatique. Les plantes issues de NTG ne répondant pas à ces critères entreraient dans la catégorie 2 et feraient l'objet d'une évaluation de risques au cas par cas pour une autorisation de mise sur le marché.

Plus récemment, [des chercheurs](#) ont remis en cause la validité scientifique de l'affirmation au cœur de cette nouvelle réglementation, à savoir que les modifications génétiques et les seuils fixés, pour considérer ces NTG comme équivalentes aux plantes conventionnelles, auraient pu se produire naturellement ou être obtenues par des techniques classiques de sélection variétale. Les auteurs alertent également sur les possibilités de combinaisons quasi illimitées que ces critères offrent aux outils d'intelligence artificielle (IA), actuellement utilisés en génie génétique pour concevoir de nouveaux traits et de nouvelles protéines encore jamais observées dans la nature. L'Association française des biotechnologies végétales (AFBV) a d'ailleurs consacré, en octobre 2025, [un colloque](#) aux apports de l'IA à la sélection génomique et à la biologie végétale.

Jérôme Lerbourg, Centre d'études et de prospective

POLITIQUE AGRICOLE

M. Calame, B. Del'homme, C. Mouchet, *L'agriculture malade de ses coûts*, Les petits matins, 2025, 125 pages



Dans cet essai publié en octobre 2025, trois agronomes analysent les difficultés économiques des agriculteurs, à travers le prisme des coûts de production. Selon eux, le problème n'est pas qu'il ne rentre pas assez d'argent dans les exploitations, mais qu'il en sort trop.

Les premiers chapitres mettent en évidence l'industrialisation que l'agriculture française a connue depuis le milieu du siècle dernier. Pour les auteurs, l'activité agricole consiste désormais à transformer des intrants (engrais, aliment du bétail, carburant) en matières premières agricoles, au moyen d'outils de production relevant davantage de l'industrie lourde que de la petite production artisanale. Ils mettent ainsi en évidence l'importance croissante des consommations intermédiaires, qui représentent aujourd'hui près de 60 % de la valeur de la production agricole (hors subventions), contre 40 % en 1970. De même, la course à l'équipement, voire la tendance au suréquipement, se traduit par une intensité capitalistique de plus en plus importante. Si cela a permis, jusque dans les années 1970, un accroissement de la production suffisant pour maintenir le revenu des agriculteurs, ce n'est plus le cas aujourd'hui. D'un point de vue macro-économique, les auteurs évoquent aussi une « souveraineté alimentaire » en trompe-l'œil, où les taux d'auto approvisionnement

élevés pour les céréales, le lait, la viande, etc., s'obtiennent au prix d'importations massives d'engrais, de tourteau de soja, de pétrole, etc.

Dans ces conditions, les auteurs estiment que l'enjeu est désormais de produire en consommant moins d'intrants. À ce titre, ils portent un regard critique sur les politiques de soutien au revenu des agriculteurs, et plus encore de soutien des prix, qu'ils voient comme une incitation forte à privilégier des modes de production peu économies. À tout le moins considèrent-ils que ces dispositifs doivent s'accompagner d'une augmentation du prix des facteurs de production, par le biais de taxes, afin d'avantage les producteurs les plus efficents. Ils appellent enfin à une reterritorialisation des systèmes alimentaires, à même selon eux de permettre une « désintensification capitaliste » de l'agriculture. Si les formes de cette reterritorialisation ne sont pas précisément exposées, de même que les leviers à mobiliser, des alternatives sont citées comme sources d'inspiration potentielles : projets alimentaires territoriaux, AMAP, appellations d'origine, etc.

Mickaël Hugonnet, Centre d'études et de prospective

Source : Les petits matins

<https://www.lespetitsmatins.fr/collections/essais/368-l-agriculture-malade-de-ses-couts.html>

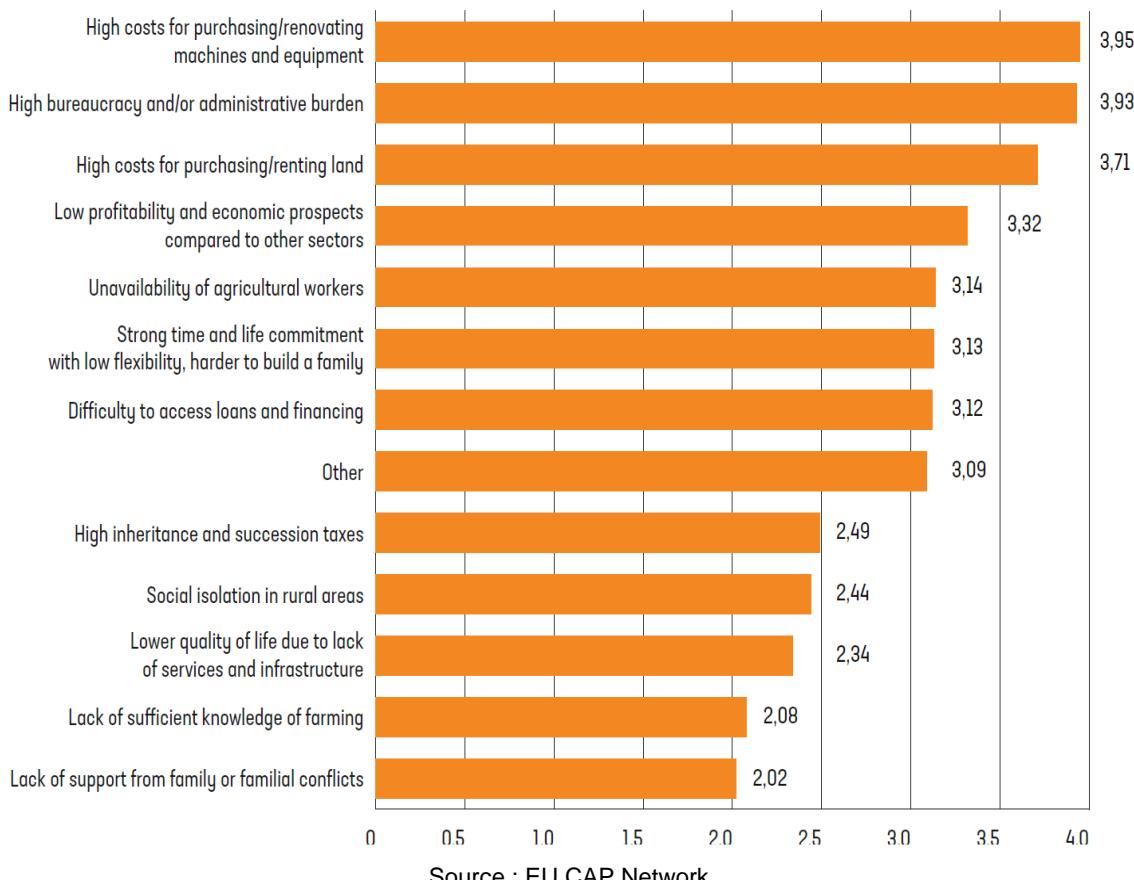
Évaluation des dispositifs d'aide à l'installation des jeunes agriculteurs en Europe

Le Réseau européen de la PAC a publié, en octobre 2025, un rapport sur le renouvellement des générations en agriculture. Après une analyse des tendances dans les États membres, il examine les stratégies nationales retenues (mesures de la PAC pour 2023-2027 ou dispositifs nationaux) et interroge les obstacles à l'installation des jeunes.

L'évaluation comprend quatre axes : tendances récentes et pays les plus exposés aux difficultés du renouvellement générationnel (RG) ; principaux freins ou obstacles à l'installation avec un focus sur le genre ; dispositifs européens (PAC) ou nationaux activés par les États membres en faveur du RG ; impacts potentiels des stratégies nationales sur le RG. Différentes méthodes sont utilisées : analyse documentaire, entretiens approfondis (80), *focus groups* dans les pays étudiés (11), enquête par questionnaire auprès de jeunes agriculteurs dans les 27 pays (plus de 1 100 répondants).

Toute l'Union européenne connaît des difficultés de renouvellement des actifs agricoles et le phénomène s'amplifie. Cependant, les situations sont contrastées : les pays à faible densité de population, montagneux ou moins dynamiques économiquement, y sont particulièrement exposés (Suède, Grèce, Roumanie). À l'inverse, les régions économiquement dynamiques et bien connectées (ouest de l'Autriche, est de l'Irlande, nord du Portugal) attirent plus de jeunes entrants. De façon générale, le coût des équipements et du foncier, et la lourdeur administrative, sont les principales difficultés mises en avant par les jeunes enquêtés (figure). En outre, la moitié des répondants estiment que ces obstacles sont plus importants pour les jeunes femmes.

Obstacles ressentis par les jeunes agriculteurs dans leur processus d'installation



Source : EU CAP Network

Lecture : les obstacles à l'installation ont été évalués par les jeunes agriculteurs européens selon une échelle de 1 (pas bloquant) à 5 (obstacle majeur). La pondération moyenne a été calculée à partir des 1 040 réponses exprimées sur ces questions.

Les auteurs constatent d'importantes disparités dans les stratégies nationales. Les outils de la PAC (aide à l'installation, soutien complémentaire au revenu ou aux investissements), jugés pertinents dans la phase d'installation, ne sont pas mobilisés dans tous les pays. Les dispositifs nationaux (accès à la terre, cadre fiscal, retraite), essentiels pour les domaines non couverts par la PAC, sont disparates. Enfin, l'articulation entre les différents dispositifs en améliore sensiblement l'efficacité, mais elle reste faible. Les auteurs identifient aussi des bonnes pratiques (figure).

En outre, les auteurs recommandent de simplifier les démarches des dispositifs de soutien, de mettre en place des prêts bonifiés ou garantis par l'État, de renforcer les services d'appui et de conseil et d'améliorer l'accès à la formation, en mettant l'accent sur les compétences entrepreneuriales et numériques. Ils préconisent aussi une conception globale des politiques, intégrant la PAC aux mesures nationales dans les domaines sociaux, éducatifs et de qualité de vie en milieu rural.

Bonnes pratiques recensées en matière de soutien à l'installation de jeunes agriculteurs

Good practices	Description and examples
Individual instruments	
Facilitate installation of young/new farmers outside the family	A mediation portal links farmers with successors outside the family (AT).
Encourage women to obtain investment support	Higher grants for women and individual funding ceiling which increases if women join farm partnerships (IE).
Improve the skills of young people through internships	High quality training in real work environments, financial support for internships abroad to learn from other experiences (EE, LU).
Address land access barriers through cooperative land management	Land management by cooperatives that assume the risk and guarantee employment in agriculture for young people who cannot afford the land (ES).
Combined instruments	
Incentivise young farmers through a supportive strategic environment	Combination of various national and CAP policy instruments addressing multiple barriers (access to land, access to finance, social security and tax issues, access to knowledge, etc.) under a common strategic framework (AT).
Facilitate the participation of women in agriculture through stakeholder engagement	A national dialogue on women in agriculture brought together various stakeholders who committed to a common action plan that promotes the role of women in agriculture (IE).
Incentivise both young and old to facilitate transfer	Combination of legal instruments and INSTAL so that both transferee and transferor receive support gives incentives to older farmers to hand over the farm (HU).
Consolidate training programmes into a national training strategy	Successful national training programmes have been incorporated into a national training strategy that provides a structured and comprehensive framework for careers in agriculture (ES).

Source : EU CAP Network

Muriel Mahé, Centre d'études et de prospective

Source : EU CAP Network

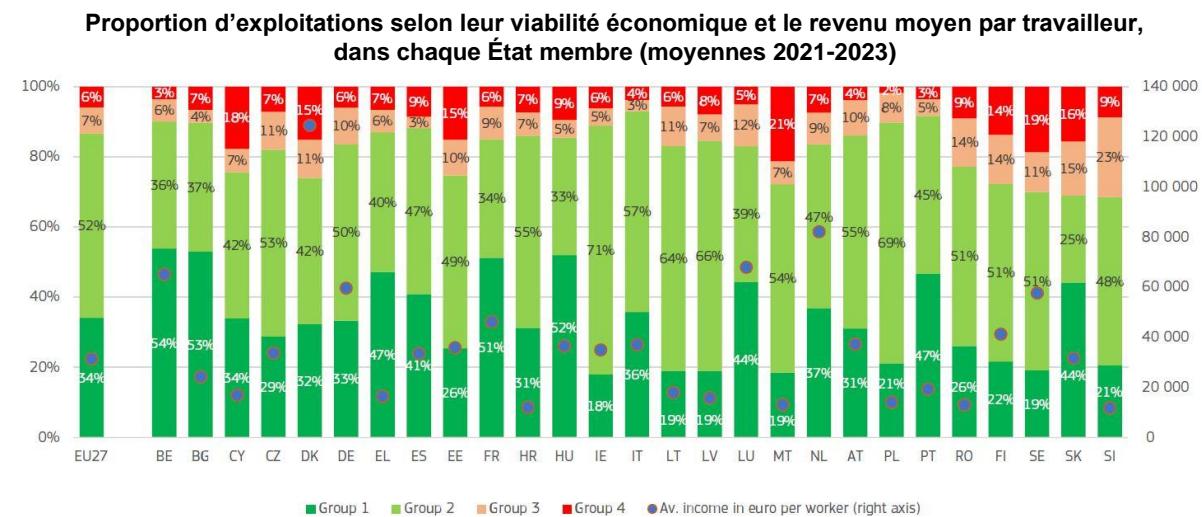
<https://eu-cap-network.ec.europa.eu/sites/default/files/publications/2025-10/eu-cap-network-report-assessment-of-generational-renewal-strategies.pdf>

Viabilité économique des exploitations européennes et aides de la PAC 2028-2034

La proposition de la Commission européenne (CE) pour la PAC 2028-2034 cherche à mieux cibler les aides aux revenus et à les rendre plus efficaces, pour qu'elles bénéficient aux exploitations qui en ont le plus besoin. Différents outils sont identifiés pour ce faire : paiements dégressifs, aides couplées, subventions aux investissements, mesures agro-environnementales, etc. C'est dans ce contexte que la CE a publié, en novembre 2025, une fiche d'information et une note d'accompagnement qui caractérise la viabilité économique des exploitations en Europe. Elle examine plus spécifiquement certaines d'entre elles dont on souhaite assurer la pérennité.

Quatre groupes d'exploitations ont été définis : « les plus viables économiquement », « encore viables », « les moins viables », « non viables ». Les données du réseau d'information comptable agricole (Rica) ont servi à étudier l'évolution de chaque groupe au cours du temps, et leurs parts relatives selon les orientations de production et selon les pays.

Entre 2022 et 2023, la part des exploitations européennes du premier groupe est passée de 38 % à 29 %, soit son plus bas niveau depuis 2016. Le revenu moyen par travailleur a lui aussi diminué en 2023, alors qu'il avait constamment augmenté depuis 2014. Pour ce qui est des types de production, les exploitations herbagères de polyculture-élevage se démarquaient des autres, avec seulement 22 % dans le premier groupe (moyenne 2021-2023), tandis que les élevages de granivores (volailles, porcs, etc.) avaient un meilleur score (50 %). Dans la comparaison intra-européenne, la France et trois autres pays se distinguaient, avec plus de la moitié de leurs exploitations dans le premier groupe, tandis que 15 % des fermes françaises étaient « non viables » (groupes 3 et 4) (figure).



Source : Commission européenne, d'après des données du Rica

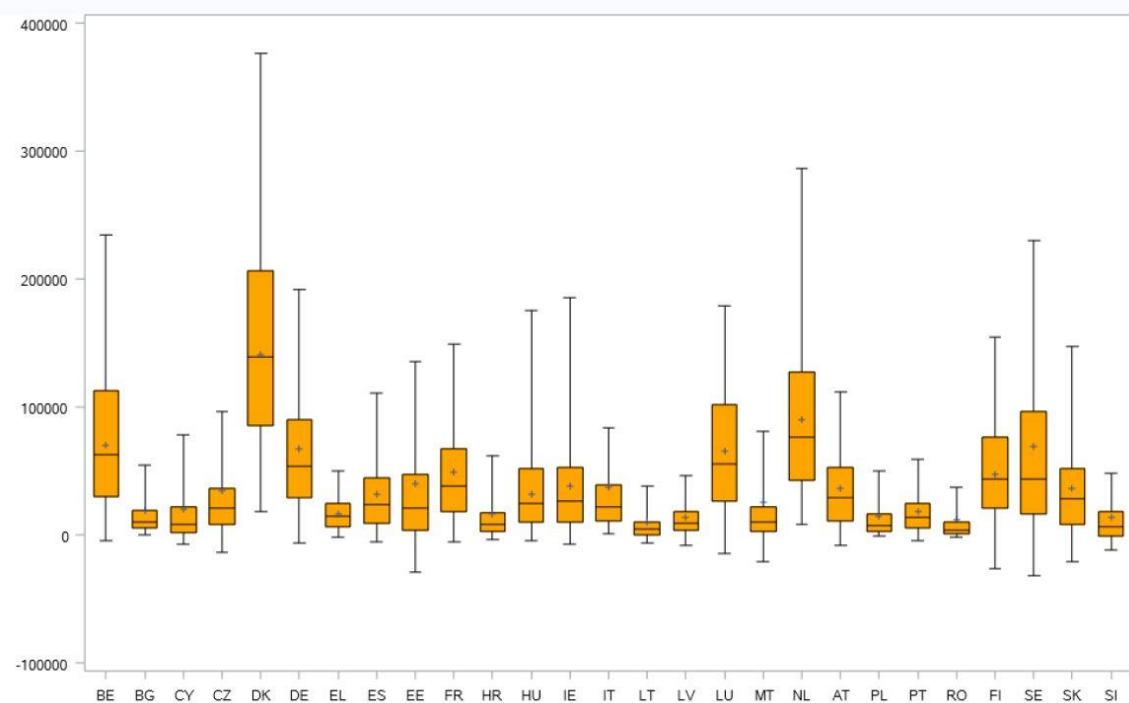
Lecture : la viabilité économique d'une exploitation agricole est définie comme sa capacité à générer des revenus suffisants pour assurer son fonctionnement et couvrir ses coûts, y compris les « coûts imputés » liés à sa propre main-d'œuvre, à ses terres et à son capital. Les exploitations du groupe 1 (les plus viables économiquement) sont en mesure de couvrir tous leurs coûts, y compris les coûts indirects. Celles du groupe 2 (encore viables) génèrent un revenu positif, mais leurs recettes ne couvrent pas l'ensemble des coûts indirects. Celles du groupe 3 (non viables) subissent des pertes, mais conservent un potentiel de revenu positif si l'amortissement est reporté. Les exploitations du groupe 4 (les moins viables) sont en grande difficulté financière et subissent des pertes sans perspective de revenu positif, même en cas de report de l'amortissement.

Certaines catégories d'exploitations sont étudiées plus spécifiquement, à l'échelle européenne et dans chaque État membre. Les critères pris en compte sont leur proportion en 2010 et en 2020, et la dispersion de leurs revenus (par unité de travail annuel) (figure). Que ce soit pour les exploitations en zones de contraintes naturelles, pour celles en polyculture-élevage, celles dirigées par des jeunes agriculteurs, par des femmes ou encore pour les exploitations familiales, les revenus moyens au niveau européen sont toujours très inférieurs à ceux des exploitations n'appartenant pas à ces catégories : respectivement - 26 %, - 14%, - 25 %, - 37 % et - 47 %.

Ces résultats agrégés masquent des écarts qui peuvent être moindres, voire inversés, à l'échelle des États membres. Pour les jeunes agriculteurs, par exemple, leurs revenus moyens nationaux sont en général supérieurs à ceux des autres tranches d'âge, mais la sur-représentation de cette catégorie en Pologne et en Roumanie (44 % du total européen), où le revenu moyen agricole est très inférieur au reste de l'UE, tire la statistique européenne vers le bas.

Ces résultats et la disparité observée entre les États membres confortent la CE dans son plaidoyer pour des soutiens ciblés sur les catégories d'exploitations étudiées, et adaptés à la diversité des situations nationales.

**Dispersion des revenus des exploitations dirigées par des jeunes agriculteurs (- de 40 ans)
(par UTA, moyenne 2021-2023), pour chaque État membre**



Source : Commission européenne, d'après des données du Rica

Karine Belna, Centre d'études et de prospective

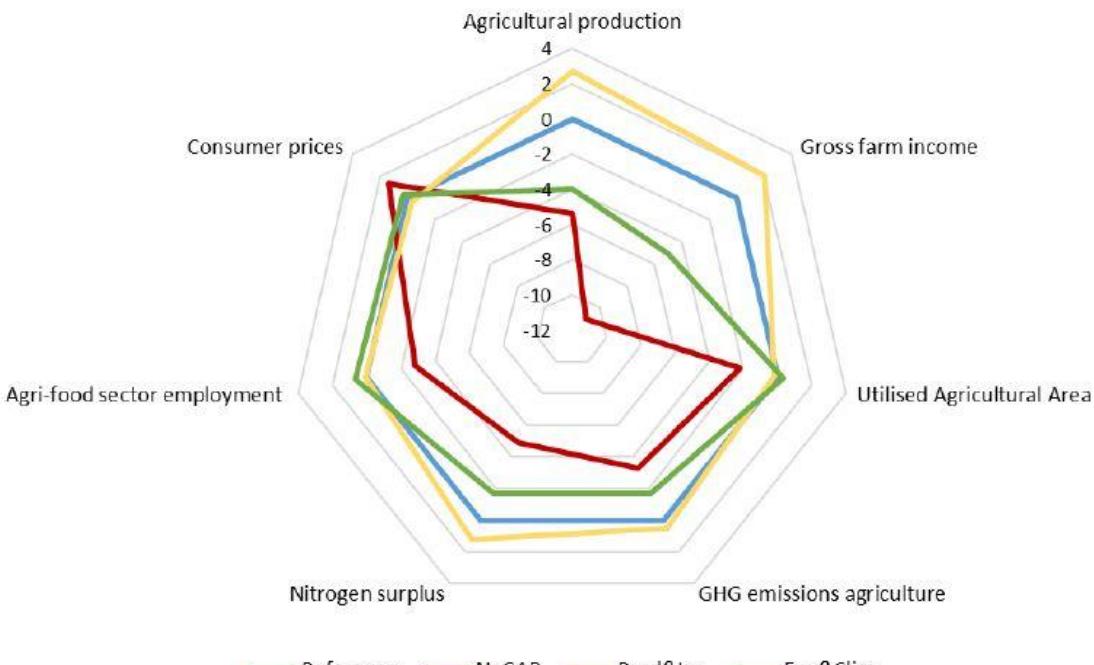
Source : Commission européenne

https://agriculture.ec.europa.eu/document/download/0b0d8095-d120-4332-b1a1-256b555dc2b_en?filename=analytical-brief-11-better-targeting_en.pdf

PAC en 2040 et choix d'allocation des soutiens

Le centre commun de recherche de la Commission européenne (JRC) a publié en octobre 2025 une étude prospective sur l'avenir de la PAC. Elle estime les impacts économiques et environnementaux de différents choix d'allocation des soutiens à l'horizon 2040 (figure), à partir d'une modélisation agroéconomique du système alimentaire de l'Union européenne (UE). Trois scénarios sont comparés, entre eux et avec le scénario de référence correspondant à la PAC actuelle. Le premier constitue un « contrefactuel » sans PAC (NoPAC). Dans le scénario « productivité et investissements » (P&I), les aides ciblent prioritairement la production et la compétitivité des exploitations, en particulier les plus petites et celles appartenant à des filières en difficulté. Dans le scénario « environnement et climat » (E&C), les soutiens sont réorientés vers les pratiques bénéfiques à l'environnement et vers les jeunes agriculteurs.

Impacts des scénarios, en 2040, sur plusieurs variables économiques et environnementales



Source : JRC

Lecture : les valeurs sont données comme des écarts (en %) entre le scénario considéré et le scénario de référence (bleu), où la PAC actuelle est maintenue.

Le scénario NoPAC entraînerait une baisse majeure des revenus agricoles pour l'ensemble des productions (-11 %), les petites exploitations étant les plus touchées. La surface agricole utilisée diminuerait (-2,5 %), de même que la production (ex. -3 % pour le lait). Les émissions de gaz à effet de serre (GES) agricoles reculerait (-12,4 MtCO₂e), mais cet effet serait plus que compensé par des fuites de carbone (+20,6 MtCO₂e). En parallèle, on observerait un recul du surplus azoté (-4,9 %).

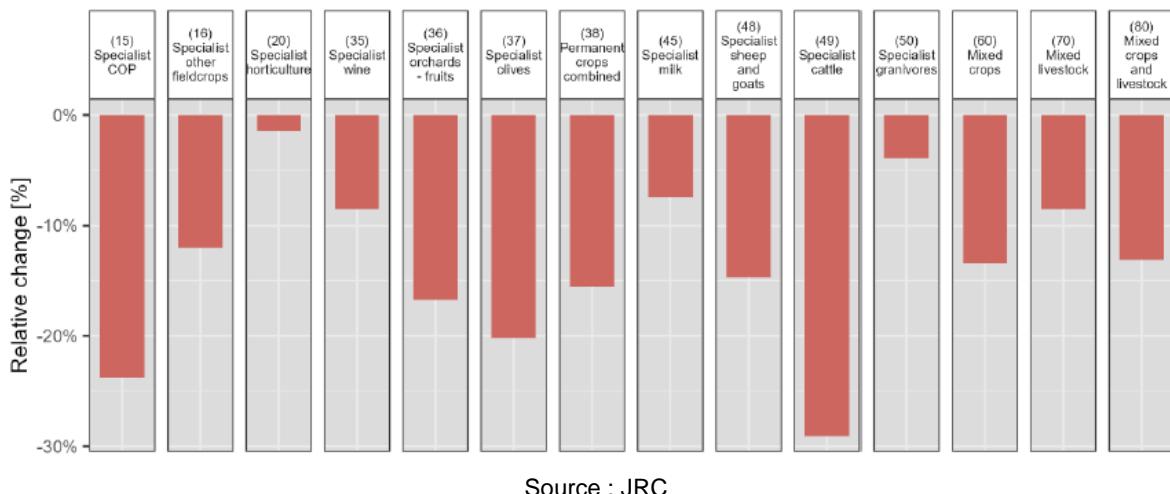
Dans le scénario P&I, les soutiens permettraient d'augmenter la production dans de nombreuses filières (céréales, viandes, lait). Les grandes exploitations en tireraient le plus grand bénéfice, tandis que les gains seraient faibles voire nuls pour les plus petites. En 2040, la diversité des cultures aurait toutefois reculé et l'agriculture serait devenue plus intensive (production et recours aux intrants plus élevés par hectare). En conséquence, le surplus azoté augmenterait dans la majorité des pays (+1,9 %), sauf en Finlande, Estonie et Italie.

Enfin, le scénario E&C conduirait à une baisse de la production pour toutes les tailles d'exploitation, les filières animales étant particulièrement impactées (ex. -10,3 % pour la viande bovine). Comme dans le scénario P&I, les réductions d'émissions (-1,7 %) seraient compensées par des fuites de carbone. Le surplus azoté diminuerait d'environ 1,7 % également dans ce scénario.

La balance commerciale agricole de l'UE se détériorerait nettement (-12,4 %) en l'absence de PAC, par rapport au scénario de référence. Dans le scénario P&I, elle s'améliorerait (+4,1 %), tandis qu'elle reculerait légèrement dans le scénario E&C (-2,1 %).

Les auteurs soulignent l'importance de la PAC pour assurer la viabilité du secteur agricole européen (figure). Ils mettent en lumière des compromis difficiles à trouver entre objectifs de compétitivité et de durabilité, ainsi que la nécessité d'anticiper les réactions des marchés, et ce dès la conception des politiques publiques.

Différences de revenus d'exploitation, pour diverses productions, en 2040, avec PAC et sans PAC



Source : JRC

Lecture : la différence (%) est celle entre le scénario NoPAC et un scénario tendanciel où la PAC actuelle est maintenue

Miguel Rivière, Centre d'études et de prospective

Source : JRC, Commission européenne

<https://data.europa.eu/doi/10.2760/7381366>

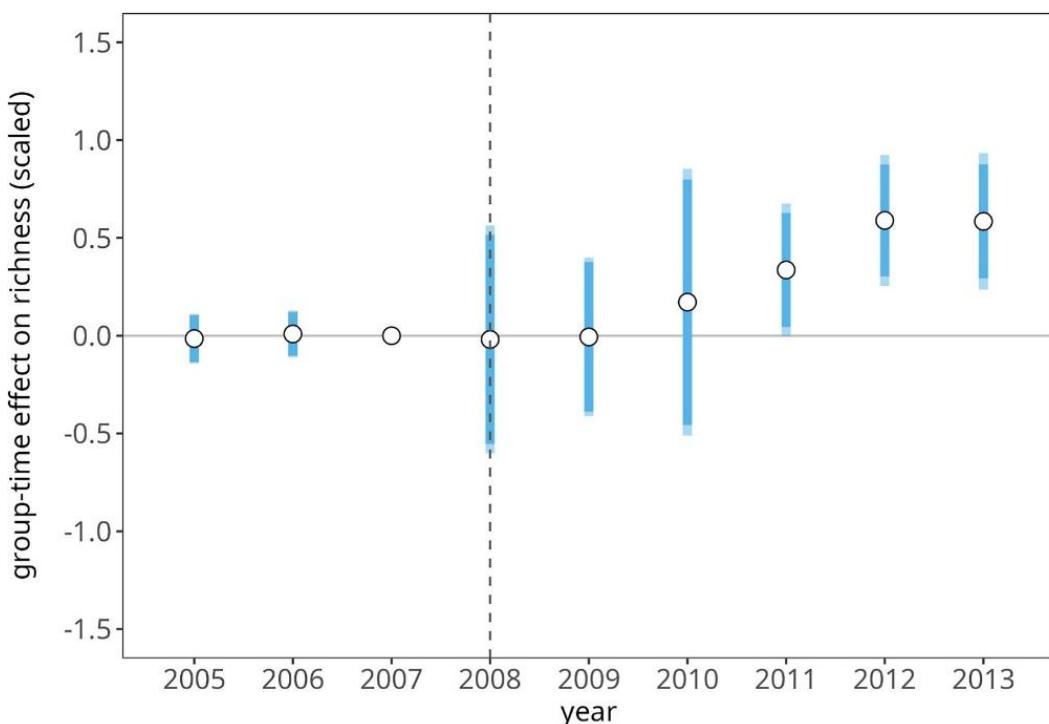
AGROÉCOLOGIE

Impacts sur la biodiversité des « mesures agro-environnementale multi-niveaux à obligation de résultats »

La capacité des mesures agro-environnementales (MAE) de la PAC à générer des bénéfices substantiels pour la biodiversité est débattue, à cause des effets d'aubaine occasionnés ou parce que les pratiques exigées dans ces dispositifs n'entraînent pas forcément les gains écologiques escomptés. Un article publié en octobre 2025 dans le *Journal of Environmental Economics and Management* examine deux évolutions dans la conception des MAE, visant à en accroître l'efficacité : une rémunération conditionnée à une obligation de résultats plutôt que de moyens ; l'introduction de plusieurs niveaux de rémunération selon le degré d'exigence. La MAE étudiée rétribue des agriculteurs de Basse-Saxe (Allemagne) qui maintiennent des prairies à flore diversifiée. En 2008, un second niveau de paiement a été introduit dans des « zones pilotes », récompensant des prairies composées d'au moins 6 espèces végétales (contre 4 pour le premier niveau).

Les chercheurs ont mobilisé des données participatives d'observation des oiseaux pour évaluer, sur la période 2008-2013, l'effet de ce second niveau sur la diversité des espèces d'oiseaux communs. Ils montrent que six ans après le déploiement de la MAE de niveau 2, la diversité a augmenté de façon significative : +35 % (soit +0,4 espèce / km²) par rapport aux zones contrôles. Néanmoins, les gains de biodiversité ne sont apparus qu'à partir de 2011, ce qui illustre le temps nécessaire à ce type de processus (figure). Des analyses complémentaires précisent que l'effet positif est particulièrement important pour les espèces d'oiseaux « spécialistes » des milieux agricoles.

Effet du second niveau d'exigence de la MAE sur la diversité d'espèces d'oiseaux communs, en Basse-Saxe



Source : *Journal of Environmental Economics and Management*

Lecture : en 2013, toutes choses égales par ailleurs, la diversité d'espèces d'oiseaux dans les zones pilotes éligibles au second niveau de la MAE a augmenté d'environ 0,6 écart-type, soit 0,4 espèce / km². Les estimations en 2005 et 2006, avant introduction du second niveau, constituent des « placebos ».

En comparant la forte augmentation observée, dans leur étude, avec les effets modérés mesurés pour d'autres MAE, les auteurs suggèrent que « les MAE multi-niveaux à obligation de résultats » sont plus efficaces pour accroître la biodiversité que des MAE simples à obligation de moyens. Ils reconnaissent cependant la nécessité de comparer les gains de biodiversité au coût total de la MAE pour apprécier l'efficience de l'instrument.

Valentin Cocco, Centre d'études et de prospective

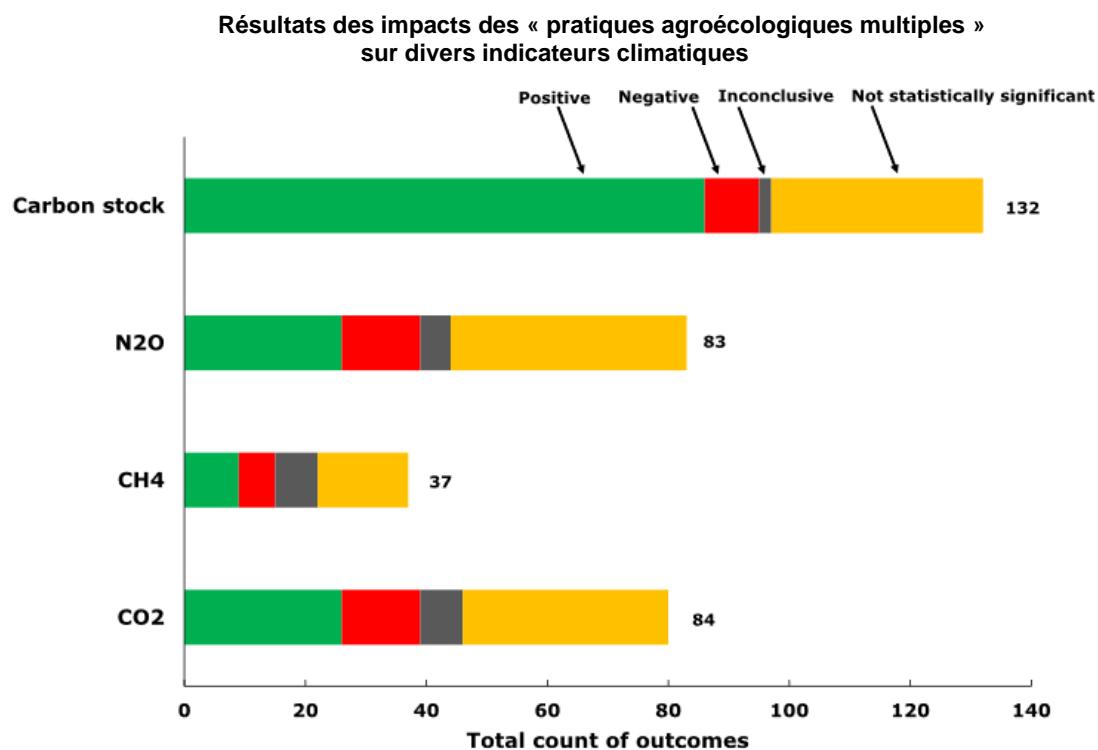
Source : *Journal of Environmental Economics and Management*

<https://doi.org/10.1016/j.jeem.2025.103247>

Impacts des « pratiques agroécologiques multiples » sur le climat

En octobre 2025, le journal *Agronomy for Sustainable Development* a publié [une revue de littérature](#) sur la contribution des « pratiques agroécologiques multiples » à l'atténuation du changement climatique. Les auteurs ont étudié 138 publications scientifiques, concernant 285 cas pratiques dans 41 pays (majoritairement des systèmes de grandes cultures et en station expérimentale au champ). Ils ont comparé l'effet de la combinaison de plusieurs pratiques agroécologiques (deux ou plus) sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) et sur d'autres indicateurs climatiques, par rapport à des pratiques d'agriculture conventionnelle. L'agroécologie y est définie comme une production alimentaire reposant sur des processus écologiques et fournissant des services écosystémiques. Les pratiques étudiées incluent la fertilisation organique, l'irrigation goutte-à-goutte, un usage réduit des pesticides, une diversification des systèmes de culture, etc.

La mise en œuvre simultanée de plusieurs pratiques agroécologiques est associée à des effets majoritairement positifs sur l'atténuation du changement climatique, qui excèdent les effets négatifs recensés (figure). La réduction des GES est la plus importante pour le dioxyde de carbone (CO_2) et le protoxyde d'azote (N_2O). Mais dans l'ensemble, les impacts positifs d'une combinaison de pratiques agroécologiques sont plus significatifs pour le stockage de carbone que pour la réduction des GES. Ces impacts positifs sur le stockage de carbone peuvent notamment s'accompagner d'impacts négatifs sur les émissions de N_2O ou de méthane (CH_4) (ex. usage d'engrais organiques améliorant la santé des sols mais augmentant les émissions de GES).



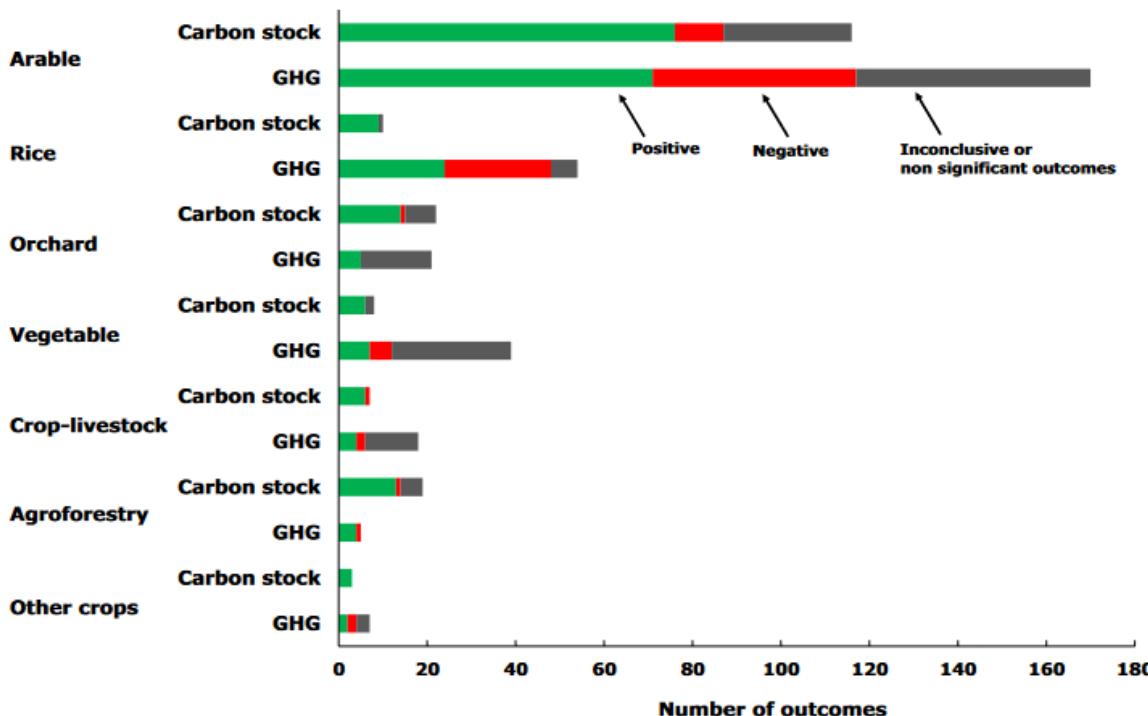
Source : *Agronomy for Sustainable Development*

Lecture : un résultat positif (vert) signifie que les systèmes de gestion associant plusieurs pratiques agroécologiques ont donné des résultats plus favorables que les systèmes conventionnels. À l'inverse, un résultat négatif (rouge) indique un impact climatique des pratiques agroécologiques moins favorable que les pratiques conventionnelles. Un résultat « non concluant » (gris) correspond à la situation où plusieurs résultats contrastés (positifs et négatifs) sont rapportés. Un résultat « non significatif statistiquement » (jaune) signifie qu'aucun test statistique n'a été effectué sur le résultat.

La majorité des cas étudiés portent sur les grandes cultures, pour lesquelles l'impact de « pratiques agroécologiques multiples » est largement positif pour le stockage de carbone. Mais des résultats négatifs ont été constatés concernant les émissions de CO_2 et de CH_4 , notamment pour la culture du riz (figure).

Ces résultats sont à considérer avec précaution car les cas recensés dans la littérature concernent majoritairement la combinaison de seulement deux pratiques agroécologiques (61 % des cas), plutôt que des systèmes agricoles plus complexes, diversifiés, reposant sur la polyculture-élevage et intégrant l'agroforesterie.

Impacts climatiques des pratiques « agroécologiques multiples » pour différentes cultures et systèmes agricoles



Source : *Agronomy for Sustainable Development*

Marie Martinez, Centre d'études et de prospective

Source : *Agronomy for Sustainable Development*
<https://doi.org/10.1007/s13593-025-01048-9>

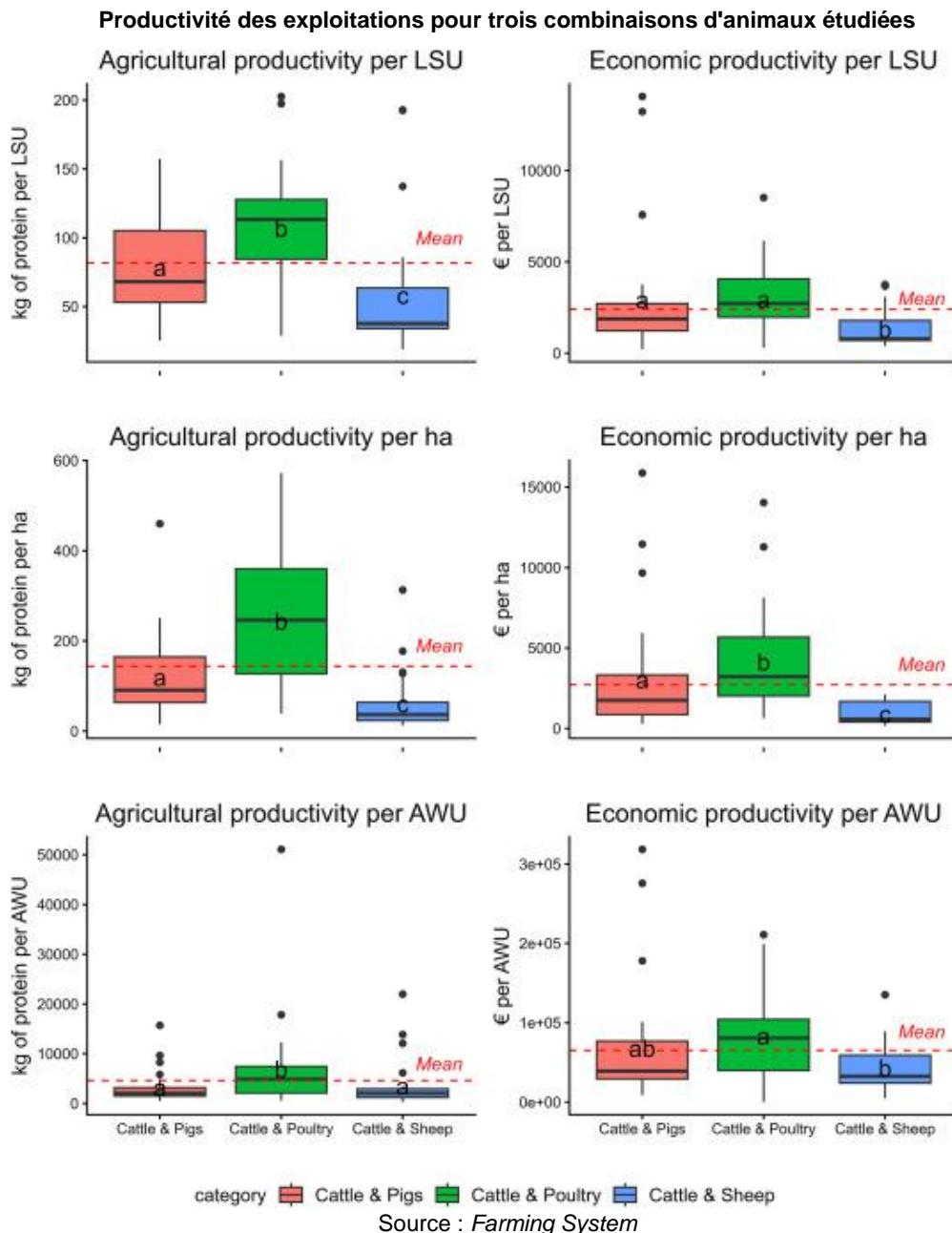
ÉLEVAGE

Les élevages biologiques multi-espèces en Europe : arbitrages entre productivités agricole et économique

Des chercheurs d'INRAE ont publié en octobre 2025, dans la revue *Farming System*, un article sur la productivité des élevages en agriculture biologique associant plusieurs espèces d'animaux, dans six pays européens (Autriche, Belgique, France, Allemagne, Italie, Suède). L'étude visait à mesurer l'effet de cette diversification du cheptel sur la quantité de protéines produites par les animaux (par unité de gros bétail, UGB), sur la productivité de la terre (par ha) et sur celle du travail (par unité de travail annuel, UTA). Pour permettre des comparaisons harmonisées, les chercheurs ont converti l'ensemble des productions en kilogrammes de protéines, qu'elles soient d'origine animale ou végétale. Et pour rendre compte de la productivité économique, le revenu provenant de la vente des produits agricoles (animaux et végétaux), hors subventions, a également été calculé et rapporté à ces mêmes variables (nombre d'animaux, surface, quantité de travail).

Les exploitations étudiées combinaient chacune au moins 2 espèces parmi les suivantes : bovins lait, bovins viande, ovins lait, ovins viande, caprins, volailles et porcins. Les auteurs montrent que la plupart des exploitations étudiées sont aussi productives, en volume et en valeur, que les exploitations bio spécialisées, à l'exception de celles dont l'une des

espèces est bovin laitier ou chèvre. Dans ce cas, les exploitations mono-espèce restent plus performantes car la gestion des besoins alimentaires et de pâturage de ces deux espèces est plus exigeante et ne permet pas la maximisation de la productivité de chacune. Les systèmes multi-espèces intégrant des volailles ou des porcs affichent une productivité supérieure à ceux détenant uniquement des ruminants. Parmi l'ensemble des combinaisons étudiées, les associations bovins-volailles offrent les meilleurs rendements économiques et en quantité de protéines produites (figure).



Lecture : la productivité est exprimée en kilogrammes de protéines (graphiques de gauche) ou en euros de revenu des ventes de produits agricoles (graphiques de droite), et rapportée à l'UGB (LSU) (en haut), à l'ha (au milieu) ou à l'UTA (AWU) (en bas). La ligne noire dans chaque « boîte à moustache » correspond à la médiane de la catégorie. Les lignes pointillées rouges indiquent la moyenne des trois catégories. Les points noirs indiquent les valeurs aberrantes de la distribution des variables au sein du groupe d'exploitations agricoles étudiées.

Les auteurs remarquent par ailleurs qu'il n'existe pas de corrélation entre maximisation de la production et du revenu. Une exploitation peut atteindre un haut niveau de productivité agricole sans générer une meilleure productivité économique. D'après eux, la grande

variabilité observée dans leur échantillon, en matière de productivité, que ce soit entre pays ou entre combinaisons d'espèces, remet également en cause l'idée selon laquelle, quel que soit le contexte, la diversification des exploitations d'élevage permettrait de créer des systèmes plus performants.

Julie Blanchot, Centre d'études et de prospective

Source : *Farming System*

<https://doi.org/10.1016/j.farsys.2025.100187>

A. Wilfart, J. Vayssières (coord.), *Futurs de l'élevage dans les systèmes agro-alimentaires. Prospectives et évaluation multicritère de scénarios*, Éditions Quæ, 2025, 220 pages



Selon les auteurs, l'élevage est un secteur qui se prête bien aux démarches prospectives. Leur ouvrage est divisé en trois parties, qui abordent chacune des cas d'études. La première rappelle les différentes méthodes prospectives qui existent (construction de scénarios, etc.), puis en présente quatre exemples. Ceux-ci traitent d'échelles géographiques variées : mondiale, nationale (neutralité carbone en France en 2050) ou régionale (élevage et agro-alimentaire en Bretagne en 2040, persistance du pastoralisme à la frontière entre le Togo et le Burkina Faso malgré un contexte géopolitique incertain, etc.).

Ensuite, les auteurs décrivent les avantages de la modélisation pour comparer différents scénarios, par exemple quant aux impacts de l'élevage sur l'environnement. Pour cela, un modèle représentant les différents éléments du système étudié est construit (variations climatiques, types d'élevage, usage des terres, etc.). En faisant varier ces différentes composantes, il est possible de simuler plusieurs futurs probables et d'en estimer les conséquences.

La dernière partie s'intéresse à l'utilisation des prospectives comme aides à la décision pour les élus, les administrations, etc. En explorant plusieurs trajectoires d'avenir, les études permettent aux décideurs d'identifier les composantes clés de systèmes agricoles et alimentaires complexes, et les conséquences à venir des différents scénarios.

Selon les auteurs, les prospectives sur l'élevage présentent cependant certaines limites. Concernant la modélisation, la valeur de certains paramètres (durabilité de certains scénarios, etc.) reste incertaine, en raison d'un manque de connaissances scientifiques disponibles. En outre, les outils de modélisation de la consommation alimentaire ne sont pas suffisamment développés, ce qui empêche de bien prendre en compte l'aval des filières. Disposer de tels modèles permettrait par exemple d'étudier la consommation de viande dans différents contextes, et de caractériser les différences entre « pays développés » (évolution prévisible en baisse) et « pays en développement » (en hausse).

De manière plus générale, les auteurs considèrent que les aspects socio-économiques sont souvent absents des études prospectives analysées. Par exemple, la réduction du cheptel est bien étudiée sous les angles de la souveraineté alimentaire et des services écosystémiques, mais ses conséquences socio-économiques (ex. pertes d'emploi, augmentation des prix pour les consommateurs) sont trop souvent passées sous silence.

Franck Bourdy, Centre d'études et de prospective

Source : Éditions Quæ

<https://www.quae-open.com/produit/344/9782759240661/futurs-de-l-elevage-dans-les-systemes-agri-alimentaires>

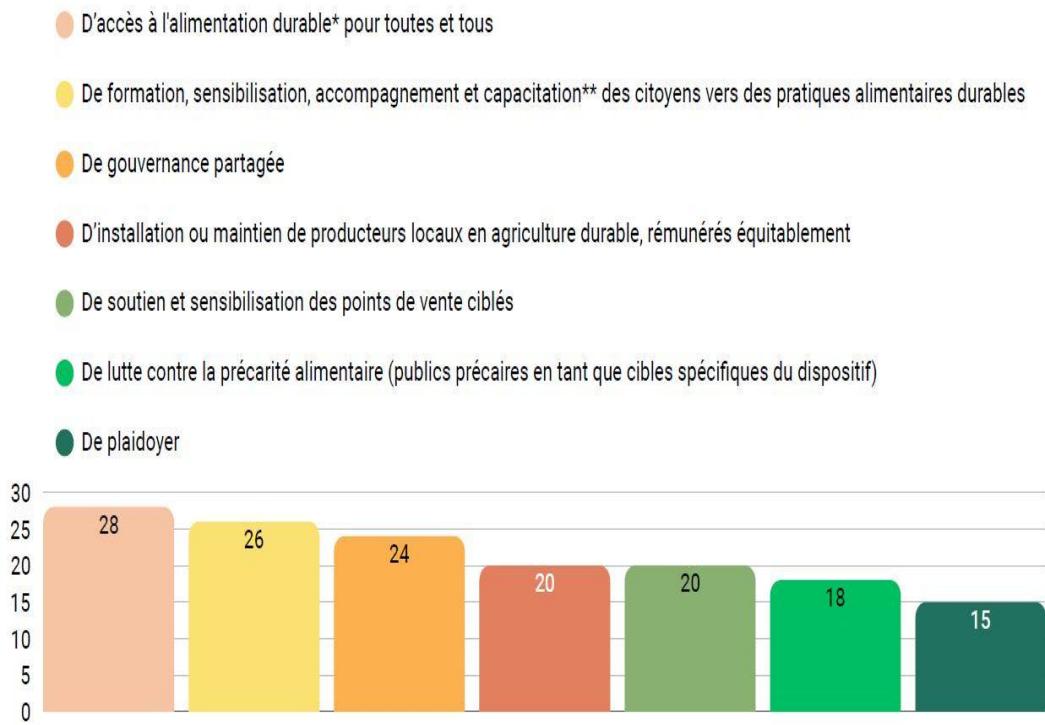
SÉCURITÉ SOCIALE DE L'ALIMENTATION

Panorama des expérimentations inspirées de la Sécurité sociale de l'alimentation

En réflexion depuis les années 2010, les expérimentations s'inspirant de la Sécurité sociale de l'alimentation ont été multipliées depuis 2021. Dans ce contexte, l'ADEME, la Banque des territoires, la Fondation Carasso et la Fondation de France ont mandaté l'association Let's Food et le bureau d'études Vertigo Lab pour réaliser un bilan national. Parmi les 105 initiatives recensées en 2025, les 60 « caisses alimentaires » sont étudiées plus spécifiquement (ex. Montpellier (voir [une précédente brève](#)), Lézignan, Flers Agglo, Sud Gironde, etc.). Pour cela, un questionnaire leur a été adressé et 32 réponses ont été recueillies. Leur fonctionnement est simple : les bénéficiaires cotisent en fonction de leurs moyens et ils reçoivent en retour une certaine somme permettant d'acheter des produits alimentaires dans des lieux conventionnés.

Les caisses alimentaires se retrouvent autour d'objectifs communs : agir sur les inégalités d'accès à l'alimentation, sur les modes de production, de distribution et de décision, en privilégiant l'éducation populaire et la « capacitation » des consommateurs (figure). En revanche, les modalités de mise en œuvre diffèrent et le nombre de participants dans chaque caisse est variable : la moitié en regroupent entre 20 et 50, et trois seulement en comptent plus de 300. La participation varie en fonction du type de territoires. Par exemple, l'isolement en milieu rural complique les échanges et la mobilisation, et l'ingénierie de projet fait parfois défaut, ce qui est compensé par le tissu associatif et l'interconnaissance. À l'inverse, la densité de population en milieu urbain est un atout, mais la saturation du réseau associatif freine parfois la lisibilité des actions.

Objectifs poursuivis par les caisses alimentaires locales étudiées (sur 32 répondants)



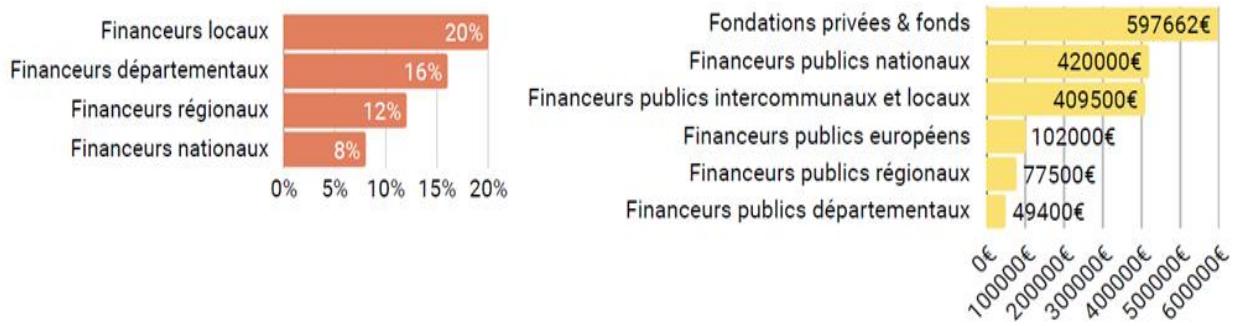
Source : Let's Food et Vertigo Lab

Lecture : une caisse alimentaire peut poursuivre plusieurs objectifs. L'accès à une alimentation durable pour toutes et tous est un objectif pour 28 caisses alimentaires, parmi les 32 ayant répondu à la question.

Les caisses alimentaires sont majoritairement portées par des associations. Les collectivités territoriales sont souvent des partenaires privilégiés, notamment *via* les projets alimentaires territoriaux (PAT), en tant que soutiens, financeurs ou moteurs politiques. Elles pilotent le projet dans seulement 4 cas sur 32. Le soutien politique local est généralement perçu comme une opportunité, mais aussi comme une source d'incertitudes (ex. coupe de subventions après une élection). Les expérimentations avec un portage multi-acteurs sont donc considérées comme plus robustes.

En moyenne, 37 % du budget des caisses relèvent de l'autofinancement (cotisations, dons). Le reste provient de financements privés (28 %) et publics (35 %). Les financeurs publics nationaux soutiennent moins de projets que les bailleurs départementaux ou locaux, mais pour un montant total équivalent (figure). La médiane du budget annuel d'une caisse alimentaire est de 129 500 €, avec de forts écarts entre les projets. Les financements sont le plus souvent insuffisants pour salarier un animateur ; le recours au bénévolat est donc important, mais risqué car sujet à essoufflement. Les auteurs concluent en insistant sur la pertinence des conventions pluriannuelles d'objectifs et du dispositif de suivi-évaluation pour ajuster les actions au fil du temps.

Principaux financeurs publics sollicités par les caisses alimentaires (à gauche) et montants totaux alloués par les principaux types de bailleurs (à droite), pour 11 caisses alimentaires



Source : Let's Food et Vertigo Lab

Lecture : 20 % des 11 caisses ayant répondu à la question bénéficient de financements publics locaux (graphique de gauche). Les fondations privées et les fonds ont contribué à hauteur de 597 662 € au financement des projets ayant répondu à cette question, depuis leur création (graphique de droite).

Diane Bigot, Centre d'études et de prospective

Source : Let's Food et Vertigo Lab

<https://www.banquedesterritoires.fr/evenements/experimentations-locales-inspirees-de-la-securite-sociale-de-lalimentation-panorama-et>

PORTRAIT

AMIS - Système d'information sur les marchés agricoles

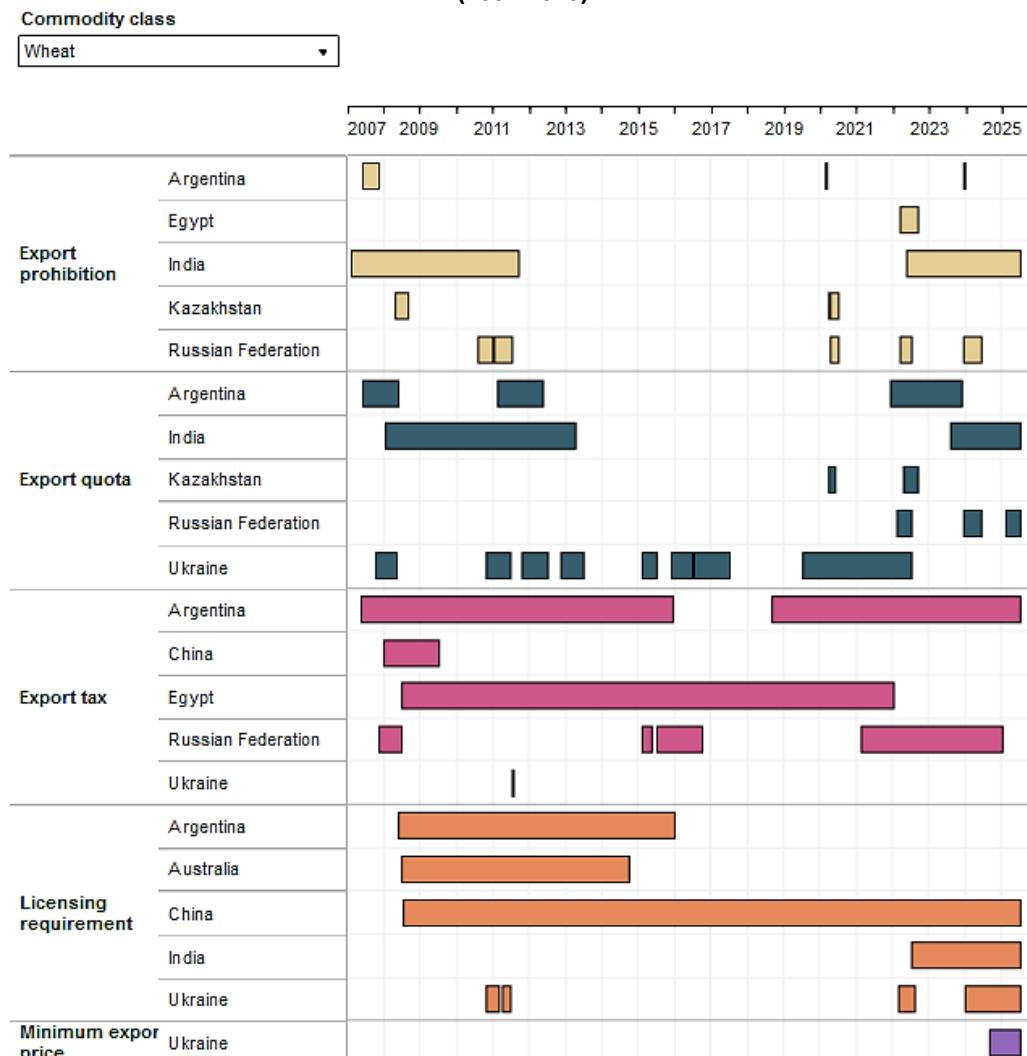


Le [Système d'information sur les marchés agricoles \(AMIS\)](#) est une plateforme internationale qui permet aux États de coordonner leurs réponses en période d'instabilités et d'incertitudes commerciales. Créé en 2011 à la suite de la flambée des prix alimentaires de 2007-2008 et 2010, l'AMIS résulte d'une initiative conjointe des ministres de l'agriculture du G20, alors sous présidence française. Il rassemble les pays membres, mais aussi l'Espagne et sept grands États producteurs de blé, maïs, riz et soja. Le suivi des engrains et des huiles végétales a été ajouté à la plateforme depuis le début de la guerre en Ukraine.

Financé par différents bailleurs et entités internationales (ex. subvention de 1,2 million d'euros par la direction générale de l'agriculture de l'Union européenne en 2024), l'AMIS comprend trois organes principaux. Le groupe d'information sur les marchés mondiaux et les politiques commerciales collecte et diffuse des données actualisées et comparables sur les produits couverts. Le forum de réaction rapide permet des échanges précoce entre décideurs, en cas de perturbation des marchés. Enfin, le secrétariat produit des évaluations et des analyses. Regroupant dix organisations (ex. Organisation des Nations unies pour l'agriculture et l'alimentation - FAO, Organisation mondiale du commerce - OMC), il s'appuie sur une petite équipe opérationnelle hébergée par la FAO et accueille des experts détachés par les pays participants, dont la France.

Les activités de l'AMIS comportent trois volets : suivi des marchés et alimentation d'une base de données pour chaque produit ciblé (production, usages, stocks, commercialisation) ; répertoire d'informations sur les politiques commerciales et leur évolution par produit (figure) ; renforcement des capacités des pays participants.

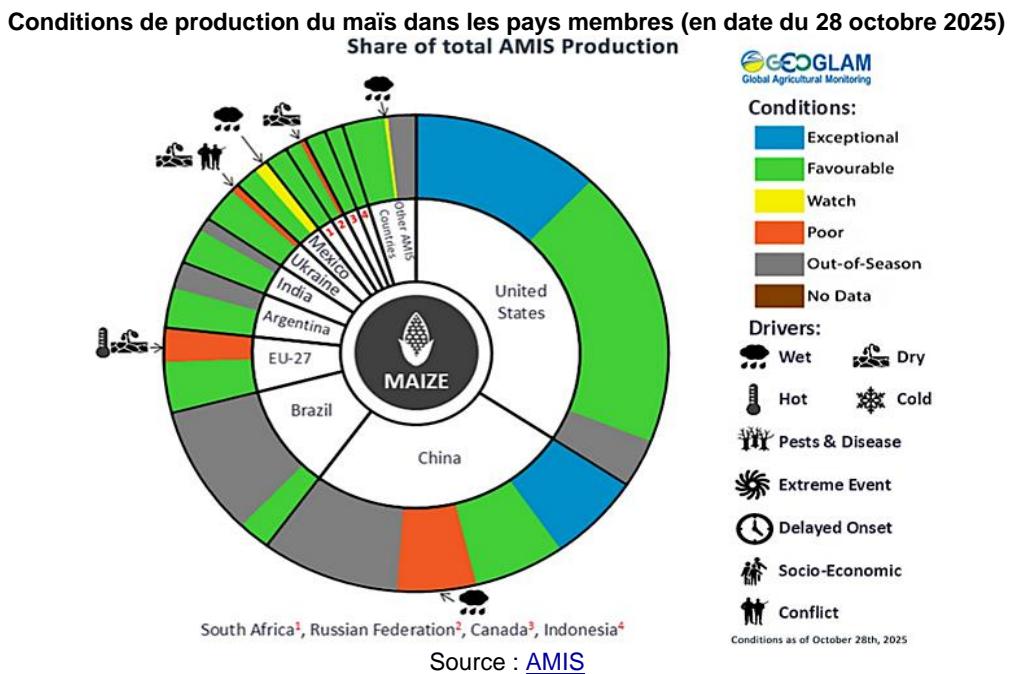
Politiques de restriction aux exportations de blé mises en œuvre par les pays membres de l'AMIS (2007-2025)



Source : AMIS

Lecture : ce graphique présente les pays de l'AMIS qui ont instauré des mesures restrictives aux exportations (interdiction, quota, taxe, obligation de licence, prix minimum) pour le blé, au cours de la période 2007-2025.

L'AMIS diffuse des actualités quotidiennes et hebdomadaires sur les marchés et les politiques commerciales. Son [Market Monitor](#) mensuel fait une analyse approfondie des marchés. Il comprend un article principal (ex. [la production d'ammonium bas carbone](#) ; [les politiques de stockage céréalier](#)) et des rubriques sur les conditions de production, l'évolution des prix, les perspectives des marchés, les informations relatives au fret maritime, etc. L'ensemble est enrichi d'encadrés synthétiques et de supports graphiques (figure).



Lecture : pour chacun des pays producteurs de maïs membres de la plateforme AMIS, ce diagramme met en avant les conditions de production en 2025 (ex. conditions favorables à exceptionnelles aux États-Unis) et les grands facteurs explicatifs (événements météorologiques, ravageurs et maladies, conflits, etc.).

Delphine Acloque

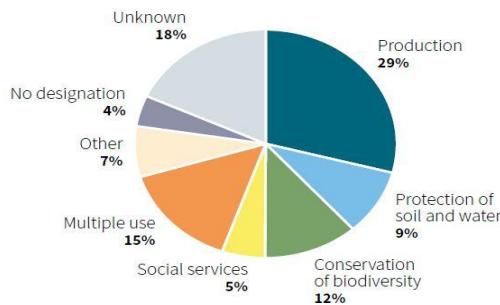
Centre d'études et de prospective
Source : <https://www.amis-outlook.org/home>

BRÈVES

L'état des forêts du monde en 2025

L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a publié son rapport quinquennal sur l'état des forêts du monde. En 2025, elles couvrent 32 % de la surface terrestre (dont 45 % sont des forêts tropicales), et l'Europe est la région la plus boisée. Le rapport souligne une diminution continue de la déforestation, estimée à 10,9 millions d'hectares (Mha) par an entre 2015 et 2025, contre 17,6 Mha entre 1990 et 2000. La surface forestière située en zone protégée a fortement progressé, passant de 251 Mha en 1990 à 813 Mha en 2025, soit 20 % du total. Plus de la moitié des forêts mondiales disposent d'un plan de gestion, une proportion qui atteint 95 % en Europe. Les principaux objectifs assignés aux forêts sont la production de bois et d'autres produits (29 % des superficies), suivie par la préservation de la biodiversité (12 %), la protection de l'eau et des sols (9 %) et la fourniture de services sociaux (5 %, ex. services récréatifs, spiritualité), tandis que 15 % des forêts relèvent d'une gestion à objectifs multiples (figure).

Proportion des surfaces forestières mondiales en fonction de leurs objectifs de gestion



Source : FAO

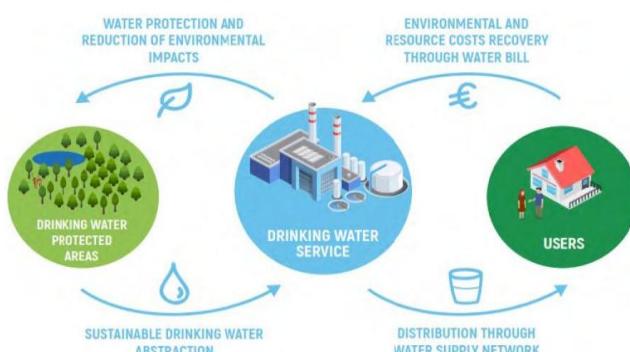
Source : FAO

<https://doi.org/10.4060/cd6709en>

Un agenda stratégique pour l'agriculture et la forêt méditerranéennes

Le bassin méditerranéen compte parmi les plus vulnérables au changement climatique. Pour renforcer la capacité d'adaptation des espaces forestiers et agricoles, le projet ResAlliance, financé par l'Union européenne et réunissant 16 institutions de recherche et de coopération, a publié en octobre 2025 un agenda stratégique. Il recense et analyse les mesures susceptibles d'accroître la résilience des socio-écosystèmes agricoles et forestiers, face aux aléas exacerbés par le changement climatique (inondations, incendies, etc.). Il les classe en quatre domaines : gouvernance, technologie, finance et gestion des écosystèmes. Le rapport est accompagné de 120 fiches détaillant les pratiques mobilisables, telles que les obligations légales de débroussaillement (France), l'agroforesterie en zone semi-aride (Liban), la cartographie du risque d'incendie par intelligence artificielle (Turquie) ou encore les paiements pour services environnementaux liés à l'eau (Italie) (figure).

Fonctionnement d'un paiement pour service environnemental lié à l'eau, dans le parc Fiume Brenta, en Italie



Source : ResAlliance, d'après *Parco Fiume Brenta*

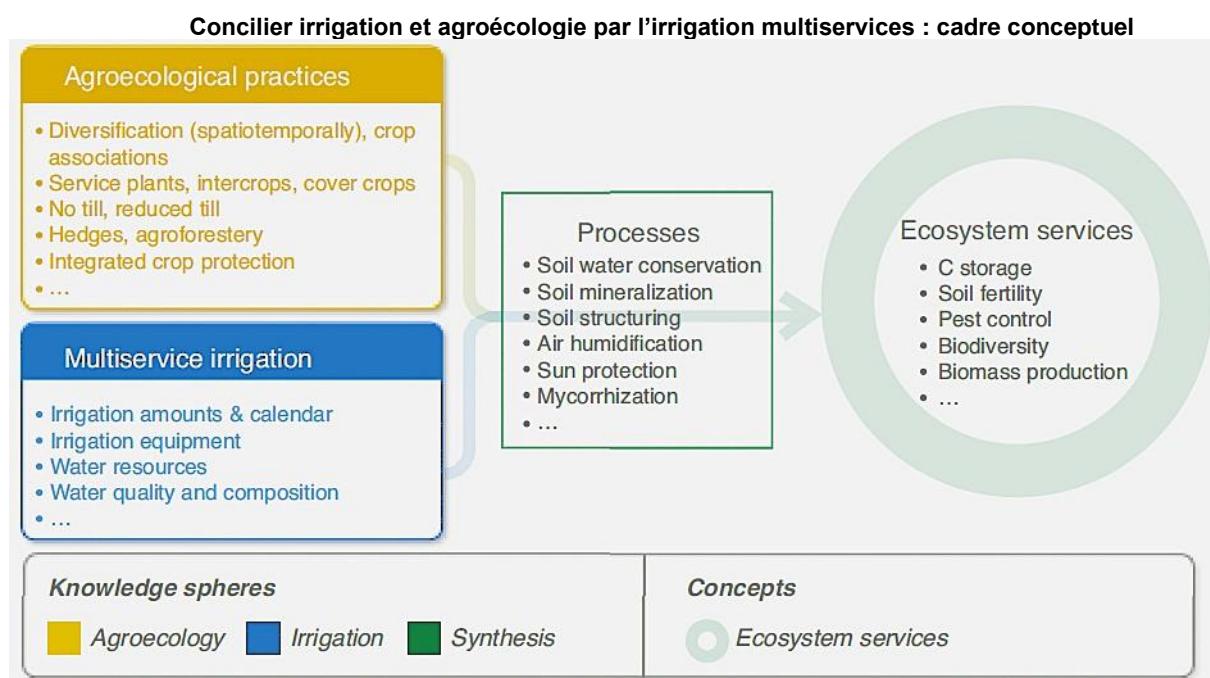
Lecture : les coûts environnementaux de gestion de l'eau sont intégrés au prix payé par le consommateur pour le service de fourniture d'eau potable. Ce financement additionnel contribue à la protection de la ressource dans les écosystèmes.

Source : projet ResAlliance

<https://www.resalliance.eu/wp-content/uploads/2025/10/Landscape-Resilience-Blueprint-for-the-Mediterranean.pdf>

Réconcilier irrigation et pratiques agroécologiques : « l'irrigation multiservices »

Un article, publié par *npj Sustainable Agriculture* en octobre 2025, propose une démarche novatrice visant à mieux articuler agroécologie et pratiques d'irrigation, souvent déconnectées dans les sphères de connaissance, mais aussi dans les logiques d'action et les orientations politiques. Alors que les tenants de l'agroécologie privilégient une vision d'ensemble des systèmes alimentaires incluant acteurs, territoires et écosystèmes, l'irrigation se caractérise avant tout par une approche technique au service de l'efficacité « à la goutte d'eau » et de la productivité. L'agriculture irriguée fournit 40 % de l'alimentation de la planète et il est nécessaire, selon les auteurs, de réconcilier agroécologie et irrigation. Ils introduisent à cette fin la notion « d'irrigation multiservices » (figure), qui désigne l'ensemble des pratiques d'irrigation contribuant aux services écosystémiques (fertilité, stockage de carbone, biomasse etc.).



Source : *npj Sustainable Agriculture*

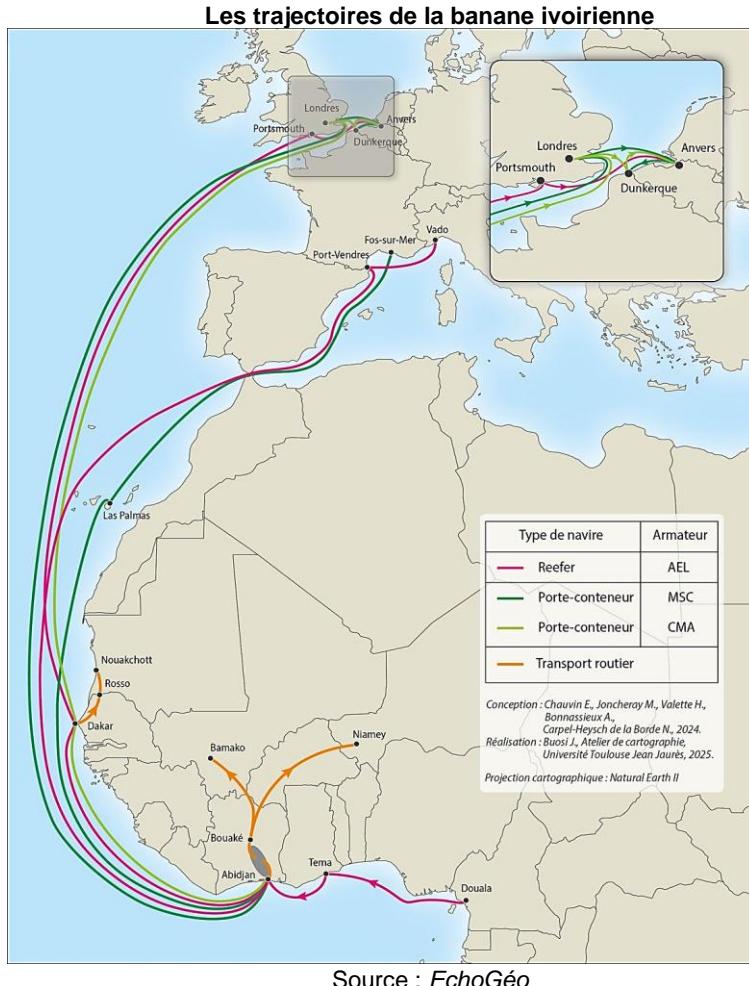
Lecture : l'interaction entre les pratiques agroécologiques et les pratiques d'irrigation (à gauche) contribue aux processus environnementaux (au milieu), ce qui donne naissance à une diversité de services écosystémiques (à droite).

Source : *npj Sustainable Agriculture*
<https://doi.org/10.1038/s44264-025-00094-w>

Mondialisation et recomposition des chaînes de valeur : le cas de la banane ivoirienne

Un article paru dans *EchoGéo* en septembre 2025 explore les recompositions de la filière banane dessert en Côte d'Ivoire et son inscription dans les flux d'échanges internationaux (figure). Premier exportateur africain et cinquième fournisseur de l'Europe (5 % du marché), le pays a dû s'adapter aux exigences de standardisation des produits et à la concurrence des géants latino-américains (ex. Équateur) et asiatiques (ex. Philippines). Les auteurs analysent l'intensification du modèle productif, les contraintes logistiques (ex. moins

de 24 h entre la coupe et la réfrigération, fret sous atmosphère contrôlée) et les exigences de qualité à l'aval (ex. échelles colorimétriques). Ils montrent que quelques grands groupes européens verticalement intégrés dominent ce marché. C'est le cas de la Compagnie Fruitière, entreprise française qui contrôle la production de plants *in vitro*, la culture de 60 % des fruits exportés, la logistique maritime, portuaire et routière, ainsi que 22 sites de mûrisserie en Europe. Néanmoins, une diversification vers des marchés secondaires ouest-africains semble en cours.



Source : EchoGéo
<https://doi.org/10.4000/14qwx>

Carbon farming et politiques d'atténuation du changement climatique en agriculture

Le *carbon farming* désigne les pratiques agricoles favorisant les réductions d'émissions ou le stockage de carbone (figure). En novembre 2025, les *think tanks* allemands Ecologic Institut et Öko Institut ont publié un [rapport](#) sur les risques et les opportunités d'inclure, dans les politiques agricoles d'atténuation, des crédits carbone issus de ces pratiques. En effet, ceux-ci présentent plusieurs risques : non-permanence du stockage de carbone, méthodes de certification perfectibles, risque de double financement par la Politique agricole commune (PAC) en plus des crédits carbone, etc. Ainsi, les auteurs déconseillent l'acquisition de crédits issus du *carbon farming* à des fins de compensation des émissions. Une politique alternative est suggérée : un programme de marchés publics qui achèterait, *via* des fonds publics, des

« unités » certifiées de stockage de carbone temporaire, produites par les agriculteurs. Le caractère volontaire du système le rendrait cependant moins efficace que d'autres options contraignantes étudiées.

Pratiques de carbon farming éligibles dans le cadre du Règlement européen sur la certification des absorptions de carbone (CRCF)

Carbon farming type	Carbon farming practices	Quantification modules	CRCF certification units
Management of agricultural soils and agroforestry	Agroforestry Woody crops Landscape feature, e.g. hedges Permanent grassland Reduced/no tillage Cover crops Crop residue management Leguminous crops Fertiliser reduction	Biomass carbon stock changes Soil carbon stock changes CO ₂ soil emission reductions N ₂ O soil emission reductions	Carbon farming sequestration units Soil emission reduction units
Planting of trees	Tree planting on grassland, cropland, settlements or degraded forest land	Biomass carbon stock changes Soil carbon stock changes CO ₂ soil emission reductions	Carbon farming sequestration units Soil emission reduction units
Peatland rewetting and restoration	Rewetting Paludiculture	CO ₂ soil emission reductions N ₂ O soil emission reductions Soil carbon stock changes	Soil emission reduction units Carbon farming sequestration units

Source : Ecologic Institut

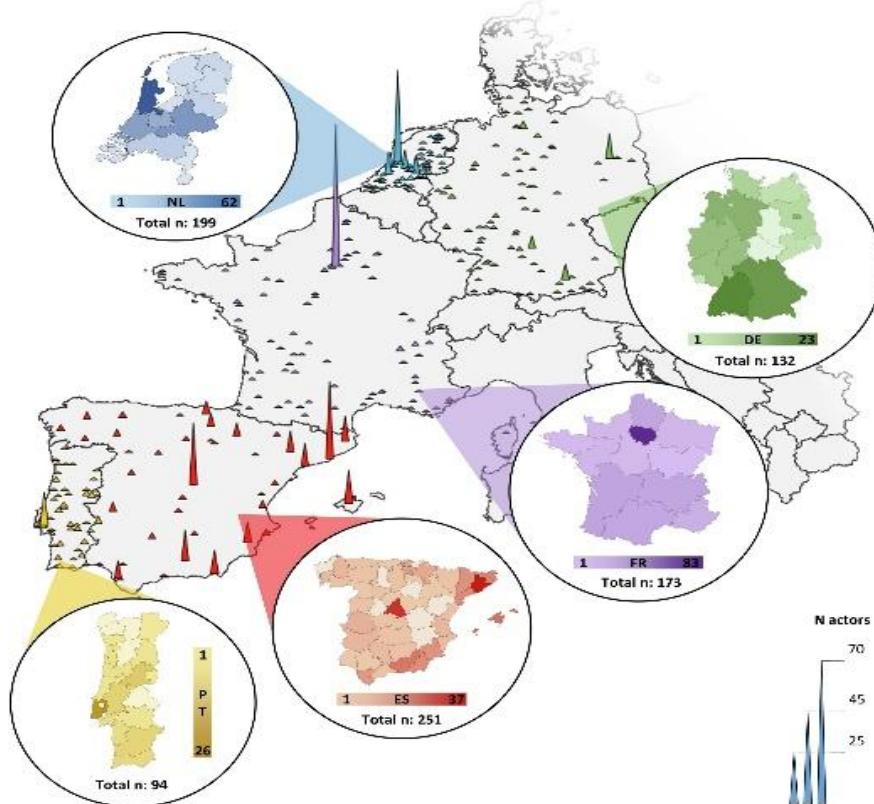
Source : Ecologic Institut

<https://www.ecologic.eu/sites/default/files/publication/2025/Temporary-carbon-units-from-carbon-farming-and-EU-agri-food-climate-policy-50216.pdf>

Acteurs européens de l'agriculture régénératrice

L'agriculture régénératrice découle d'une démarche participative d'agriculteurs lancée au début des années 1980. Au milieu des années 2010, elle est promue par des acteurs non agricoles, notamment des industriels : 86 des 100 plus grandes entreprises agroalimentaires mondiales s'engagent en faveur de son développement, avec plus de 3 milliards de dollars investis. Elle connaît alors un fort engouement, jusqu'en 2020, date à partir de laquelle le nombre de nouveaux agriculteurs pratiquant l'agriculture régénératrice diminue. Une étude publiée en novembre 2025 dans *npj Sustainable Agriculture* a recensé près de 849 acteurs, dans 5 pays européens (Allemagne, Pays-Bas, France, Espagne, Portugal), qui la promeuvent à travers leurs sites web ou leurs réseaux professionnels LinkedIn. Les auteurs détaillent les différents types d'acteurs (agriculteurs, sociétés de conseil, entreprises de l'agroalimentaire, ONG, institutions financières, etc.) et les principaux thèmes mis en avant (santé des sols et biodiversité). Ils proposent aussi une typologie des très nombreuses pratiques recensées.

Localisation des acteurs promouvant l'agriculture régénératrice, dans 5 pays européens



Source : *npj Sustainable Agriculture*

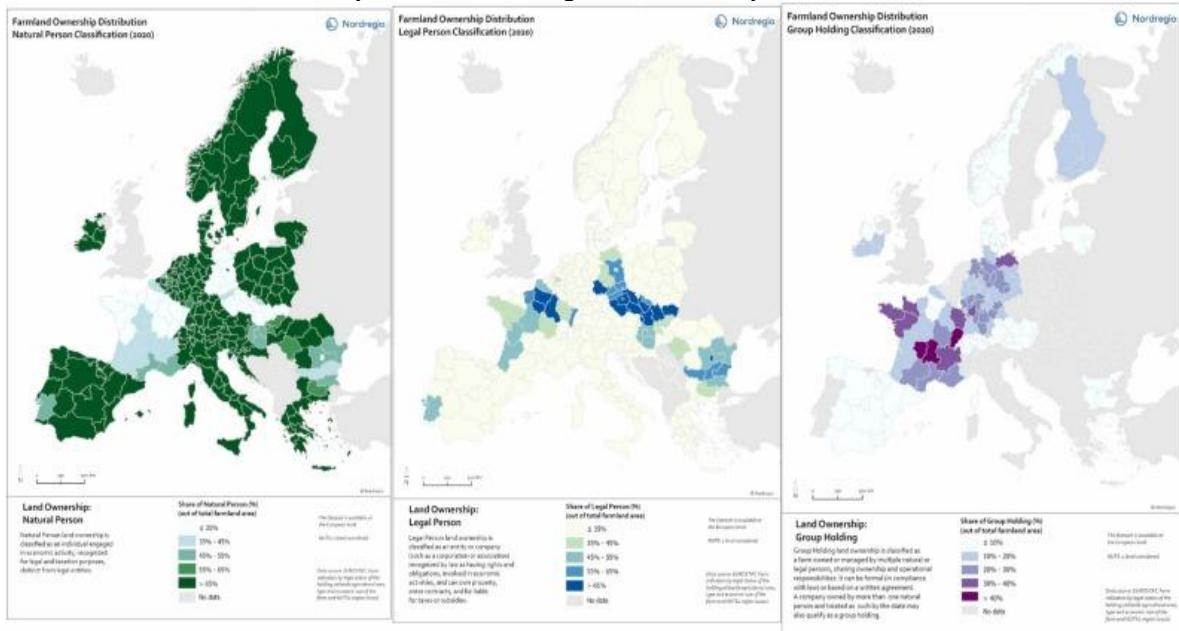
Source : *npj Sustainable Agriculture*
<https://doi.org/10.1038/s44264-025-00100-1>

Les recompositions de la propriété foncière agricole en Europe

Dans son numéro de novembre 2025, la revue *Land Use Policy* a publié un article sur les évolutions de la propriété des terres agricoles en Europe. En 2020, les exploitations détenues par des personnes physiques représentaient environ 67 % des terres agricoles, contre 72 % en 2016 (figure).

Cette diminution s'est faite en faveur de la détention par des personnes morales ou des *holdings*, particulièrement en Europe centrale et orientale. L'analyse montre par ailleurs une corrélation générale positive entre l'augmentation de la propriété par des personnes morales et la performance économique des exploitations au niveau européen. Toutefois, les auteurs soulignent qu'il existe des disparités importantes entre pays et, au sein d'un même pays, entre régions. La revue de littérature menée dans la seconde partie de l'article montre notamment que l'acquisition de terres par des personnes morales complique l'accès au foncier pour les nouveaux entrants. Ils estiment par ailleurs que les investisseurs pourraient privilégier les cultures destinées à l'exportation, au détriment de la disponibilité alimentaire pour les populations régionales.

Propriété des terres agricoles en Europe en 2020



Source : *Land Use Policy*

Lecture : la carte de gauche montre la proportion de la propriété foncière agricole détenue par des personnes physiques au niveau régional NUTS-2, la carte du milieu montre celle détenue par des personnes morales, la carte de droite celle en exploitation collective (détenues, louées ou gérées collectivement par plusieurs personnes physiques, personnes morales ou une combinaison des deux). Pour chaque carte, plus la couleur est foncée, plus le pourcentage est élevé.

Source : *Land Use Policy*

<https://doi.org/10.1016/j.landusepol.2025.107837>

Les industries agroalimentaires en milieu rural

En octobre 2025, *Les cahiers de la Caravane des ruralités* ont publié le bilan de recherches sur les dynamiques socioéconomiques des industries françaises implantées en milieu rural. Ce travail met en évidence le rôle central que jouent les industries agroalimentaires (IAA) dans ces espaces, mais aussi leurs vulnérabilités dans un contexte de raréfaction des ressources (eau, énergie, foncier, main-d'œuvre). Ainsi, pour l'accès à l'eau, les IAA sont souvent en concurrence avec d'autres activités et notamment l'agriculture, faisant naître des besoins d'arbitrages entre développement industriel et agriculture. Les auteurs décrivent des stratégies d'adaptation mises en œuvre par les IAA dans les territoires étudiés. C'est le cas par exemple de l'entreprise Boiron Frères, fabricant de purées de fruits et légumes surgelées dans la Drôme, qui cherche à devenir une « industrie agroalimentaire sèche ». Elle a réduit sa consommation d'eau de 25 % par rapport à 2021 en optimisant ses processus, moyennant 4 millions d'euros d'investissements dans des outils de pilotage et de nouveaux équipements (condenseurs, pompe à chaleur).

Source : *Les cahiers de la Caravane des ruralités*

<https://caravanedesruralites.fr/node/70>

Effets différés de la pénibilité du travail sur la santé des agriculteurs

Dans le dernier numéro de *Connaissance de l'emploi* (Centre d'études de l'emploi et du travail), publié en novembre 2025, A. Mocquin se penche sur les effets différés de la

pénibilité du travail des agriculteurs sur leur santé, en fin de carrière. Alors qu'ils se déclarent en moyenne en meilleure santé que les salariés (hors cadres), le constat s'inverse pour les plus de 50 ans.

Après cet âge, les agriculteurs sont parmi les plus touchés par des pathologies. En outre, leur santé mentale est plus souvent affectée par leur activité que chez les autres catégories socioprofessionnelles. L'usure corporelle précoce résulte, selon eux, d'une exposition multiple aux pénibilités physiques (charges lourdes, produits dangereux) et psychiques (tâches administratives, insécurité socio-économique). Pour autant, bien qu'ayant conscience de la dégradation de leur santé, 87 % des agriculteurs de 50 ans ou plus continuent de travailler, souvent à cause de difficultés de transmission et d'accès à la retraite.

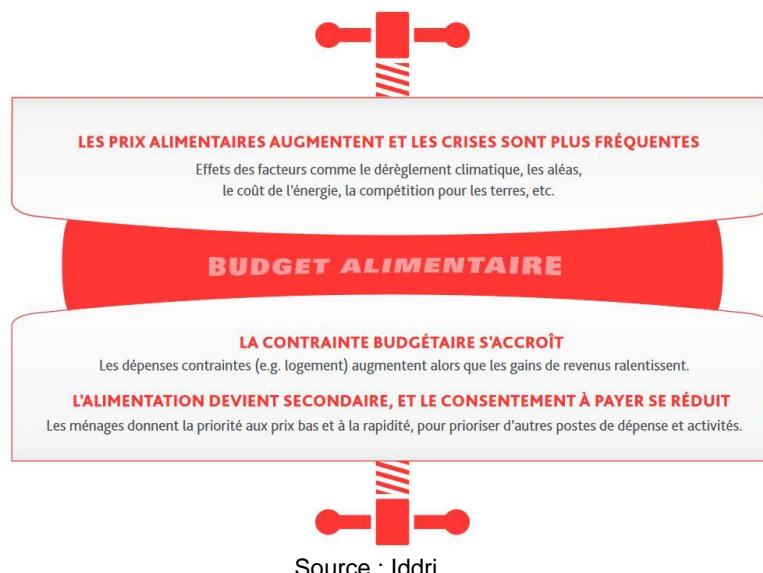
Source : Centre d'études de l'emploi et du travail

https://ceet.cnam.fr/medias/fichier/cde-215-la-mauvaise-sante-des-agriculteurs-en-fin-de-carriere-demasquer-les-effets-differes-d-un-travail-penible_1763539410982-pdf

Évolution des prix alimentaires et avenir du « pacte alimentation »

Une étude de l'Iddri, parue en novembre 2025, se penche sur l'évolution des prix alimentaires et sur l'avenir de ce que les auteurs appellent le « pacte alimentation », en France. Ils le définissent comme la promesse d'un accès généralisé à une alimentation sûre et en adéquation avec les souhaits supposés des ménages (diversifiée, saine, éthique). Entre 1960 et 2022, la part du budget alloué à l'alimentation par foyer a fortement baissé, les revenus ont augmenté et l'alimentation a été « secondarisée » au profit d'autres dépenses (transports, logement, etc.) (figure). En période de crise inflationniste, comme celle de 2022-2024, la pression sur le budget alimentaire augmente : les foyers modestes sont les plus touchés et le taux de privation est en hausse, tandis que les achats alimentaires descendent en gamme. Le reste de l'étude s'intéresse aux réactions en période d'inflation, ainsi qu'aux facteurs responsables de la volatilité des prix alimentaires (ex. crises sanitaires, changement climatique).

Budget alimentaire, entre tension sur les prix et facteurs de rigidité



Source : Iddri

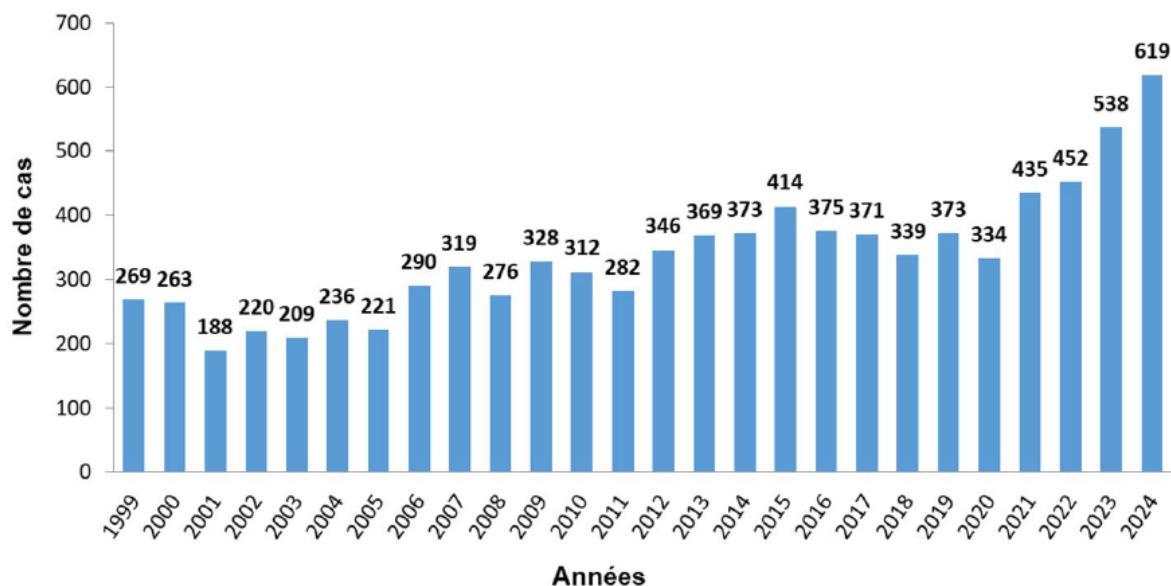
Source : Iddri

<https://www.iddri.org/fr/publications-et-evenements/etude/levolution-des-prix-alimentaires-une-menace-pour-le-pacte>

Une étude de Santé publique France sur la listériose

Santé publique France a publié en septembre 2025 une étude épidémiologique sur l'incidence de la listériose en France, de 1999 à 2024. Infection d'origine alimentaire, elle est causée par la contamination d'aliments, surtout crus ou peu cuits (charcuterie, poissons fumés, lait cru, fromages au lait cru), par la bactérie *Listeria monocytogenes*. Les symptômes sont peu spécifiques et variables selon les individus : fièvre, nausée, vomissements, mortalité chez les femmes enceintes. La mortalité, élevée, varie de 20 à 30 %. L'incidence de la listériose est en augmentation, fluctuant entre 188 et 414 cas sur la période 1999-2020, et atteignant 619 cas en 2024 (figure). Elle croît aussi avec l'âge, d'où sa fréquence grandissante dans un contexte de vieillissement de la population : on recense 87 cas par million d'habitants chez les personnes de plus de 90 ans contre 2,3 chez les moins de 60 ans. La prévention de la maladie repose essentiellement sur le respect des bonnes pratiques d'hygiène alimentaire, comme éviter la consommation d'aliments à risque (ex. lait cru et fromages au lait cru) chez les personnes sensibles, nettoyer les réfrigérateurs, laver les fruits et légumes, ne pas mélanger aliments crus et cuits, etc.

Nombre annuel de cas de listériose en France, entre 1999 et 2024



Source : Santé Publique France

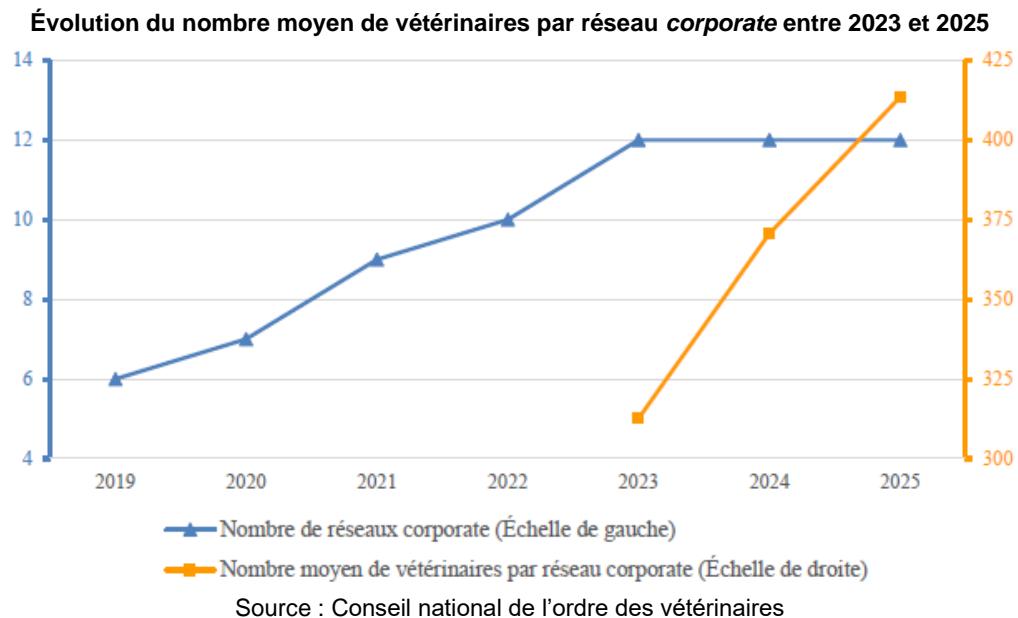
Source : Santé publique France

<https://www.santepubliquefrance.fr/maladies-et-traumatismes/maladies-infectieuses-d-origine-alimentaire/listeriose/documents/bulletin-national/2025/listeriose-en-france.-periode-1999-2024>

Un avis de l'Autorité de la concurrence sur les prix vétérinaires

À la suite d'une saisine du ministre en charge de l'économie, en 2024, l'Autorité de la concurrence a publié en octobre 2025 un avis relatif aux prix des médicaments vétérinaires et à l'évolution du coût des soins vétérinaires. Elle constate une augmentation du nombre de structures pratiquant en commun l'exercice de la médecine vétérinaire, sous forme de sociétés et de réseaux de cliniques (figure). Certaines structures, qualifiées de *corporates*, comportent des investisseurs qui ne sont pas des professionnels vétérinaires (par exemple des industriels

de l'alimentation animale), mais elles emploient un nombre croissant de vétérinaires, allant pour les plus importantes jusqu'à un millier de praticiens, répartis sur plus de 250 établissements. L'Autorité craint une concentration de l'activité vétérinaire qui mènerait à une hausse des prix pour les propriétaires d'animaux en raison du manque de concurrence et de l'impératif de rentabilité pour les investisseurs. En outre, elle pose la question de l'indépendance intellectuelle des vétérinaires salariés de ces structures.

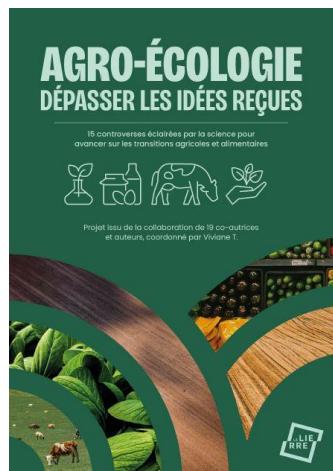


Lecture : le nombre de réseaux *corporates* a doublé de 2019 à 2023. Depuis, s'ils n'ont pas augmenté en nombre, le nombre moyen de vétérinaires par structure a plus que doublé.

Source : Autorité de la concurrence

<https://www.autoritedelaconcurrence.fr/fr/avis/relatif-aux-conditions-de-fixation-du-prix-des-medicaments-veterinaires-et-levolution-du-cout>

Un rapport pour déconstruire les idées reçues sur l'agro-écologie



Afin d'éclairer les débats sur l'agro-écologie, l'association Le Lierre a publié en octobre 2025 un rapport visant à objectiver les principales controverses sur le sujet. Une vingtaine d'experts a ainsi été mobilisée pour produire quinze fiches, chacune explorant une idée reçue sur l'agro-écologie. Par exemple, la fiche n°7 s'intéresse à l'affirmation selon laquelle les

produits phytosanitaires autorisés en agriculture biologique (AB) seraient aussi néfastes à l'humain et à l'environnement que ceux autorisés en conventionnel. Les auteurs notent que les pesticides autorisés en AB ne sont effectivement pas tous exempts de toxicité. Cependant, seulement 8 sont considérés comme toxiques et aucun n'est classé CMR (cancérogène, mutagène et reprotoxique), alors qu'ils sont respectivement 50 et 32 en production conventionnelle. De plus, de nombreuses études convergent pour considérer que la production biologique réduit l'exposition des agriculteurs, des riverains et des consommateurs aux pesticides.

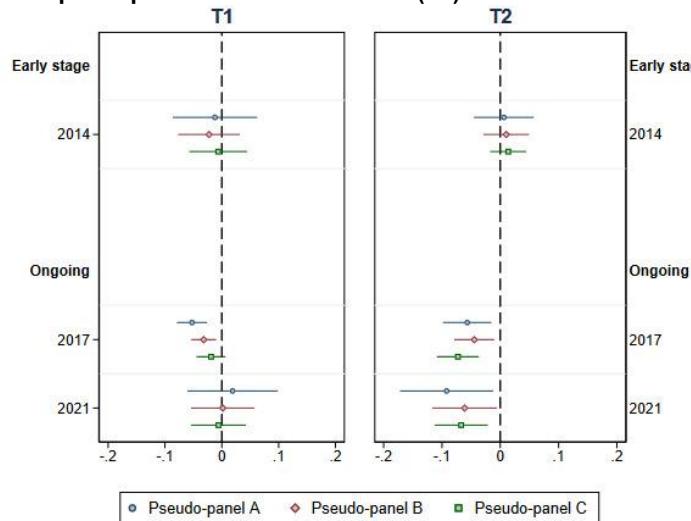
Source : Le Lierre

<https://le-lierre.fr/agroecologie-recueil/>

La visite de fermes DEPHY réduit l'usage de pesticides

Dans le cadre du plan Écophyto, le programme DEPHY accompagne techniquement des exploitations volontaires dans la réduction de leur utilisation de pesticides, et organise des visites de ces fermes pour d'autres agriculteurs et agricultrices. Dans un article publié en octobre 2025 dans l'*European Review of Agricultural Economics*, des chercheuses exploitent les données de l'enquête sur les pratiques culturales en grandes cultures pour évaluer les effets, sur l'indicateur de fréquence de traitements phytosanitaires (IFT), de la participation au réseau DEPHY et de la visite d'une de ses fermes. En 2017, un effet seulement ponctuel de la participation au réseau est détecté, mais une réduction persistante de l'IFT s'observe suite aux visites des exploitations pilotes (figure). Estimant à au moins 5 % la réduction générale de l'IFT qu'engendrerait un doublement des visites, les auteures mettent en avant l'effet multiplicateur de l'apprentissage social.

Effet sur l'IFT de la participation au réseau DEPHY (T1) et de la visite de fermes DEPHY (T2)



Source : *European Review of Agricultural Economics*

Lecture : la période d'étude couvre le démarrage du programme DEPHY (2014) puis la phase de plein fonctionnement (2017-2021). Les estimations sont répétées pour trois structures d'échantillon différentes (pseudo-panels A à C). En 2021, l'élasticité de l'IFT au taux de visite pour le pseudo-panel A est estimée à -0,09, c'est-à-dire qu'un doublement du taux de visite des fermes DEPHY diminue l'IFT moyen de l'ensemble des exploitations de 9 %.

Source : *European Review of Agricultural Economics*

<https://doi.org/10.1093/erae/baf050>

Montée en puissance et modalités d'action de la Coordination rurale



Quelques jours avant le congrès annuel de la Coordination rurale et le renouvellement de son équipe dirigeante, la cellule investigation de Radio France a diffusé une enquête sur ce syndicat agricole, aujourd'hui à la tête de onze chambres d'agriculture (émission *Révélations* du 7 novembre 2025). Elle revient sur sa création en 1991 dans le Gers, alors que le système de prix garantis de la PAC évolue vers des aides directes à l'hectare. Un blocus de la capitale est organisé pour contester la réforme et la cogestion qui l'accompagne. Le mouvement s'enracine dans le Lot-et-Garonne, où l'installation de compteurs d'eau par l'agence de l'eau est vivement contestée. Entretiens à l'appui, plusieurs exemples documentent les modalités d'action du syndicat aujourd'hui. Elles visent essentiellement les institutions publiques (inspection du travail, Office français de la biodiversité, Mutualité sociale agricole, etc.), et peuvent aller, de façon assumée, jusqu'à la dégradation de bâtiments publics, l'intimidation, l'incitation à la violence sur agents de l'État. La construction de la retenue d'eau de Caussade, récemment examinée par [la Cour des comptes](#), et l'intervention du syndicat lors des enchères pour la reprise d'une ferme en cessation de paiement (voir [l'émission dédiée Les pieds sur terre](#)), sont également abordées.

Source : France Inter

<https://www.radiofrance.fr/franceinter/podcasts/revelations/revelations-du-vendredi-07-novembre-2025-8128000>

ÉVÈNEMENTS

- 6 janvier 2026, Montrouge

Journée sur l'économie de la filière porcine, organisée par le Pôle Économie du campus Evergreen

<https://ifip.asso.fr/inscrivez-vous-a-la-journee-economie-de-la-filiere-porcine/>

- 8-9 janvier 2026, Oxford et en ligne

« Oxford Real Farming Conference », organisée par la Global Alliance for the Future of Food

<https://futureoffood.org/events/oxford-real-farming-conference-2026/>

- 12-13 janvier 2026, Paris

Congrès *All Hemp* sur « Le rayonnement du chanvre français », organisé par l'interprofession InterChanvre

<https://all-hemp.org/programme>

- 13, 20, 26 janvier 2026, en ligne

Webinaires sur « L'eau, un défi clé pour l'agriculture du XXI^e siècle », organisés par la tête de réseau des instituts techniques agricoles (Acta)

<https://www.acta.asso.fr/realisations/les-agrowebinaires-du-mardi-nouvelle-formule/>

- 14 janvier 2026, Paris

Colloque sur « Comment construire des stratégies d'adaptation pour l'agriculture ? Enseignements des recherches sur la vigne et le vin », organisé par le Collège de France
<https://www.college-de-france.fr/fr/agenda/colloque/vivre-avec-le-climat-qui-change-enjeux-et-perspectives-de-adaptation/comment-construire-des-strategies-adaptation-pour-agriculture-enseignements-des-recherches-sur-la>

- 14 janvier 2026, Paris

Séance hebdomadaire publique sur « Réutilisation des eaux usées traitées pour l'irrigation en agriculture et espaces verts », organisée par l'Académie d'agriculture de France

<https://www.academie-agriculture.fr/actualites/academie/seance/academie/reutilisation-des-eaux-usees-traitees-pour-lirrigation-en>

- 15 janvier 2026, Le Subdray

Congrès annuel de la promotion de l'agriculture de conservation des sols, organisé par l'Association pour la promotion d'une agriculture durable (APAD)

https://www.apad.asso.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=535

- 21 janvier 2026, Paris

Forum « Métiers en agriculture urbaine », organisé par le Réseau francilien de l'agriculture urbaine (REFAUR)

<https://www.refaur.org/%C3%A9v%C3%A8nement/forum-metiers-agriculture-urbaine-consacre-aux-formations-a-lemploi-et-au-foncier/>

- 21-22 janvier 2026, Rennes

27^e carrefour des gestions locales de l'eau, organisé par IdealCo

<https://www.carrefour-eau.com/>

- 27 janvier 2026, Auzerville-Tolosane

Séminaire sur « Systèmes agricoles et biodiversité : accompagner l'action en Occitanie », organisé par Eau Grand Sud-Ouest (Agence de l'eau Adour-Garonne)

<https://eau-grandsudouest.fr/agenda/seminaire-regional-systemes-agricoles-biodiversite-accompagner-action-occitanie>

- 27-29 janvier 2026, Chantonnay

Rencontres nationales 2026 de l'agriculture biologique de conservation, organisées par le groupement d'agriculture bio de Vendée (GAB 85)

<https://www.gab85.org/8e-rencontres-nationales-de-lagriculture-biologique-de-conservation/>

- 28 janvier 2026, La Roche-sur-Foron

Conférence sur « Les forêts face au changement climatique », organisée par la Société d'histoire naturelle du Pays rochois

<https://shnpr.florefaunealpes.eu/les-forets-face-au-changement-climatique-global/>

- 29 janvier 2026, Paris

Rencontres de la nutrition animale, organisées par l'AFCA-CIAL, La Coopération agricole, Nutrition animale et le SNIA

<https://www.revue-alimentation-animale.fr/evenement/les-rencontres-de-la-nutrition-animale/>

- 30 janvier 2026, en ligne

Webinaire sur « L'élevage biologique : conditions et potentiel de développement », organisé par l'Institut de l'agriculture et de l'alimentation biologiques (ITAB)

<https://itab.bio/agenda/webinaire-lelevage-biologique-conditions-et-potentiel-de-developpement>